

**CONSEIL
DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

PAGE 3

RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ HOMME ET FEMME

PAGE 4

**LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL
RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2022**

Assemblée plénière du 7 février 2022

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) est l'assemblée consultative instaurée par la loi du n° 2-11-71 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion et par la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 pour Mayotte. A La Réunion, cette assemblée est placée au côté du Conseil régional avec le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), avec lesquels elle constitue la Région. À Mayotte, le CCEE accompagné également d'un CESER a sa place au côté du Conseil départemental, pour constituer ensemble le Département.

Composé de membres issus d'organisations associatives principalement et socio-professionnelles dans une moindre mesure, il représente la société civile organisée et est reconnu pour ses compétences, son sens de l'intérêt général et son expérience. Le CCEE, assemblée du premier mot, est non seulement un lieu d'écoute, d'échanges, mais aussi un laboratoire d'idées, une force de propositions prioritairement à destination de l'ensemble des élus du territoire pour qu'ils aient les éléments d'information et d'aide à la décision afin de pouvoir au mieux répondre aux besoins et attentes des citoyens.

Ce dialogue permet de donner du sens à une parole partagée et d'aboutir à une vision collective et commune de l'intérêt régional dépassant tout clivage politique. Ainsi, les avis du CCEE rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la gouvernance du Conseil régional ou d'une auto-saisine, visent à constituer de véritables outils d'aide à la décision publique.

Avis du CCEE sur

le Rapport 2020 - Égalité Femmes - Hommes de la collectivité

Le CCEE prend acte du projet de rapport 2020 - Égalité Femmes - Hommes.

AVIS DU

Groupe Ad hoc

"Affaires générales,
financières et
européennes"

Les orientations budgétaires 2022 du Conseil régional s'inscrivent dans un contexte mondial de sortie de crise, voire de débord économique, en réaction à la récession générée par l'arrêt des activités de production industrielle et marchandes de biens et de services durant l'année 2020, en raison de l'épidémie due à la Covid19 et ayant comme conséquence le confinement sanitaire.

Cette reprise est générale bien qu'elle se décline avec quelques disparités selon les territoires.

Ainsi, selon le Rapport annuel économique 2020 de l'IEDOM , « *La Réunion ne fait pas exception et la mise en place du confinement au premier semestre s'est traduite par une chute de l'activité économique sans précédent. Passé ce choc, l'économie réunionnaise fait preuve de résilience. Cela se traduit dans l'amélioration du climat des affaires qui retrouve en fin d'année sa moyenne de longue période.*

La reprise économique est soutenue par la consommation qui se redresse rapidement, sans pour autant compenser les pertes du début d'année. Les revenus des ménages ont en effet été plutôt protégés par l'activité partielle, l'aide aux indépendants, mais aussi par des hausses de prestations sociales. Le marché du travail résiste par ailleurs plutôt bien et La Réunion est une des rares régions françaises créatrices nettes d'emplois sur l'année. L'organisation du travail dans les entreprises a néanmoins été profondément bouleversée par cette crise, avec un recours important à l'activité partielle et au télétravail. La résilience de l'économie réunionnaise en 2020 est en partie liée à une situation sanitaire davantage maîtrisée dans l'île, permettant au territoire d'échapper à certaines mesures plus restrictives. D'autre part, les entreprises réunionnaises ont eu largement recours aux différents dispositifs de soutien mis en place par l'État, les collectivités locales et les banques.

La stratégie du « quoi qu'il en coûte » a permis à l'économie de résister et plusieurs facteurs soutiennent l'espoir d'un rebond en 2021. Les ménages réunionnais disposent notamment d'un surplus d'épargne important accumulé lors du confinement. Cela constitue un réservoir potentiel de consommation et donc de croissance en 2021. Grâce aux mesures de soutien et notamment les prêts garantis par l'État, les entreprises ont pu également préserver leur trésorerie, voire pour certaines constituer un réservoir de liquidité. Cela représente également un potentiel de croissance et a minima de résilience. La confiance nécessaire à ce rebond dépend néanmoins largement de l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire et, à cet égard, les inquiétudes restent fortes. ».

C'est dans ce contexte que doit s'inscrire l'action régionale en 2022 qui, par ailleurs, est la première année pleine de la nouvelle mandature. En effet, le Conseil régional ayant été soumis au renouvellement électoral en mars 2021, l'année 2022, sera donc le premier exercice budgétaire complet (1er janvier au 31 décembre 2022) de la nouvelle mandature. Ce sera également le premier exercice budgétaire qui déclinera, le projet de mandature de la collectivité régionale, rendu public le 26 janvier dernier dans le cadre d'une conférence de presse.

S'agissant de ce projet de mandature, le CCEE note d'une part qu'il vise à instaurer de nouveaux principes dans l'action régionale, à transformer le territoire et préparer « La Réunion du million d'habitants » et enfin à impulser une nouvelle dynamique régionale.

D'autre part, le Conseil prend acte des 3 axes fondateurs du «nouveau pacte de développement Réunionnais», à savoir :

- le développement humain et solidaire ;
- le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons ;
- le développement durable du territoire et la transition écologique ;

Une analyse du projet de mandature permet d'identifier les grandes orientations de la collectivité régionale pour les 7 ans à venir et de voir comment elles seront déclinées lors de chaque exercice. In fine, il s'agit de veiller à ce que cette déclinaison reste cohérente et réponde, dans le cadre d'une approche systémique, avec efficacité et efficacie aux besoins du territoire réunionnais et de sa population pour les prochaines années.

Aussi, le CCEE insiste-t-il auprès de la collectivité régionale pour que, dans la déclinaison de ce projet de mandature à travers ses orientations budgétaires de l'exercice 2022 ; elle apporte à ces problématiques des réponses traduites en des solutions claires, pragmatiques, tangibles et efficaces correspondant aux attentes des Réunionnais. En effet, cette nouvelle mandature devra veiller à l'efficacité et à l'efficacité des moyens régionaux consacrés aux politiques territoriales mises en œuvre.

Ensuite, en ce qui concerne **les orientations budgétaires pour l'exercice 2022**, le CCEE regrette les délais trop courts qui lui étaient impartis pour procéder à leurs examens ; d'autant qu'il s'agit des premières orientations budgétaires de la nouvelle mandature du Conseil régional. Un temps d'examen plus long aurait permis au CCEE de réaliser une analyse approfondie et surtout croisée des orientations budgétaires avec le projet de mandature.

Au-delà de ces considérations purement contextuelles, le CCEE note que ces orientations budgétaires, préfigurent un budget 2022 qui sera « élaboré à niveau constant par rapport à l'exercice 2021 ».

Pour ce qui est de **la structure des recettes** de la collectivité régionale en 2022, le CCEE identifie les risques qui pèsent sur le budget régional, compte tenu de la sensibilité des recettes aux aléas conjoncturels et à la consommation des ménages.

Pour le Conseil, la problématique des recettes concerne non seulement le Conseil régional, mais aussi l'ensemble des collectivités locales. En effet, plus elles deviendront vertueuses en matière de développement durable et de transition écologique (le corpus législatif et réglementaire les poussent à le devenir), moins elles percevront de recettes en lien avec la consommation d'une manière générale et de l'usage du carburant en particulier. Il s'interroge donc sur les leviers potentiellement mobilisables par la collectivité :

- maintien d'un très haut niveau de commande publique pour espérer un bon retour de FCTVA². Dans ce cas, il est nécessaire de consentir à un haut niveau de dépenses d'investissement et à un volume de personnel important pour porter les projets, d'où des dépenses de fonctionnement incompressibles !
- augmentation de la fiscalité, de la part régionale sur les carburants, de la part régionale de l'octroi de mer ?
- taxation des produits bancaires, financiers dans le cadre de l'usage du droit à l'expérimentation ?

Par conséquent, l'enjeu majeur pour les collectivités locales réside dans l'obtention de recettes à la hauteur des politiques publiques envisagées, sur fond de développement durable.

En ce qui concerne **les dépenses**, les orientations 2022 mettent en avant une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, supposée permettre leur évolution contenue. Cette évolution vise au maintien d'une stratégie financière régionale où les équilibres budgétaires et financiers à court et moyen terme seraient pérennisés et rendus compatibles avec les ratios cibles de désendettement et d'épargne ; à savoir :

- une capacité de désendettement de 9 années en conformité avec le seuil défini dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 pour l'ensemble des régions françaises ;
- une épargne brute située à hauteur de + 20 % des recettes réelles de fonctionnement, en moyenne.

De plus, le CCEE note que ces principaux ratios doivent s'insérer dans une trajectoire d'équilibre, à peine mentionnée dans ces orientations budgétaires. Cette absence de trajectoire d'équilibre est regrettable car elle est censée traduire une vision financière et budgétaire sur le long terme, au même titre que le projet de mandature le fait à un niveau politique.

Leur mise en parallèle et leur analyse comparative aurait été pleine de sens, non seulement pour le Conseil, mais aussi pour l'ensemble des acteurs qui ont à construire des visions prospectives pour le bon développement de leurs activités. Par conséquent, le CCEE recommande au Conseil régional de présenter au plus vite la trajectoire d'équilibre actualisée.

Par ailleurs, le CCEE insiste auprès du Conseil régional pour préciser sa stratégie à moyen terme en matière de diminution de dépenses de fonctionnement, en indiquant avec précision les postes soumis à diminution et les proportions dans lesquelles elle va s'appliquer. En effet, le CCEE souhaiterait connaître, avec davantage de précision, les dépenses que la collectivité régionale considère comme « un levier d'action » pour contenir ou faire diminuer ses dépenses de fonctionnement.

De la place du télétravail dans la stratégie régionale :

S'il faut considérer un levier d'action, celui relevant de **la stratégie patrimoniale** pour l'avenir et de l'optimisation des surfaces de bureaux, retient l'attention du CCEE. Il attend davantage de précision concernant cette optimisation des surfaces de bureaux tant sur le volet numérique que sur l'écosystème « digital workplace » afin d'identifier les postes permettant des économies (lieux de travail partagé, économies d'énergies, d'eau, etc.) et les éventuelles répercussions sur les conditions de travail des agents de la collectivité.

Dans cette stratégie d'optimisation patrimoniale, une place particulière doit être accordée à la réflexion autour du télétravail pour lequel la collectivité régionale évoque la nécessité d'un audit externe.

Les compétences du Conseil de la culture, de l'éducation de l'environnement se déclinant notamment au travers de la transition écologique le conduisent à s'attarder sur ce processus qui s'étend bien au-delà de la simple dimension « Ressources Humaines » et « Management ».

Le CCEE souhaiterait – appuyant sa démonstration sur une réflexion déjà menée et présentée sur le site « Télétravaillé.fr³ », site gouvernemental pour informer et promouvoir le télétravail sur l'ensemble du territoire français – quelques éléments qui y sont énoncés, à savoir :

Pour les organisations employeuses, le télétravail permet :

1. l'accroissement de la production ;
2. la réalisation d'échelle ;
3. amélioration de la qualité de vie de ses salariés ;
4. diminution des « impacts carbone » ;
5. réduction de l'absentéisme.

Pour les salariés, le télétravail permet :

1. des économies de temps, notamment celui passé dans les transports et plus particulièrement à La Réunion ;
2. un meilleur équilibre entre vies professionnelle et familiale ;
3. une réalisation d'économies de carburant ou de garde d'enfant ;
4. une meilleure gestion du temps de travail ;
5. une plus grande autonomie dans la gestion des tâches ;
6. un gain en sérénité dans le travail en évitant les temps et le stress des transports.

GAINS POTENTIELS DUS AU DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉTRAVAIL EN FRANCE À L'HORIZON 2025

-  Réduction moyenne de 1h10 du temps de transport par jour télétravaillé.
-  124 euros mensuels supplémentaires de pouvoir d'achat par télétravailleur, dus à des économies de transport ou de garde d'enfants.
-  Baisse de 33 % de l'absentéisme au travail.
-  En moyenne, pour chaque commune ayant ouvert un télécentre, progression de 57 000 euros par an des achats réalisés sur place et de 37 000 euros des revenus fiscaux.
-  Gain moyen équivalent à 9 emplois et 56 habitants par commune ayant un télécentre.

L'analyse des gains estimés du télétravail, présentés ci-dessus, a été effectuée sur la base des données observées en 2009 par l'École nationale supérieure de Cachan sur l'Île-de-France et les vingt premières agglomérations françaises (hors Île-de-France). Ces résultats ont été retraités et actualisés par le CGET à partir des réponses d'un échantillon de 720 personnes interrogées par Louis Harris Interactive.

De plus, les territoires et les collectivités qui en ont la responsabilité peuvent :

1. réduction de l'empreinte carbone ;
2. réduction des difficultés de circulation aux heures de pointe ;
3. fixation des actifs contribuant au développement économique local et à une redistribution territoriale des emplois.

Pour conclure sur ce point, même si «...de nombreux freins s'opposent encore au déploiement du télétravail en France. Parmi les résistances classiques au changement, on relève la crainte du salarié d'être moins visible de sa hiérarchie et, parallèlement, l'inquiétude de l'employeur sur l'effectivité des tâches réalisées par le salarié absent physiquement. », il y a pour le CCEE, une nécessité à ce que « les pouvoirs publics s'engagent à accompagner ce changement afin de permettre aux organisations de rester compétitives, attractives, et de se moderniser tout en rassurant les salariés et les agents publics quant à la protection de leurs droits ».

Le CCEE incite le Conseil régional à engager rapidement, en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux, une réflexion sur le développement généralisé du télétravail au sein de la collectivité.

Historiquement, il est à noter qu'avec « les gilets jaunes » en 2019, la pandémie Covid19 en 2020 et 2021, les agents du Conseil régional ont expérimenté, dans un premier temps, et adopté, avec un certain succès l'exercice du télétravail. Ils bénéficient donc d'un recul qui devrait faciliter la mise en œuvre de cette réflexion.

Du budget 2022

En matière d'investissement et de fonctionnement, le Conseil régional indique que « *le budget doit [ainsi] s'inscrire dans une programmation pluriannuelle budgétairement soutenable, tant en investissement qu'en fonctionnement (PPI⁴ PPF⁵)* ».

Cependant, au-delà de ce souhait, ces orientations budgétaires ne présentent pas d'informations tant sur la PPI que la PPF, piliers de la commande publique. Aussi, vu l'importance de la PPI pour le territoire et ses acteurs en termes de soutien notamment, il aurait été judicieux pour la collectivité régionale de communiquer une PPI détaillée et précisant par exercice et par priorités les montants prévisionnels de dépenses.

Les orientations budgétaires 2022 affichent un taux d'épargne à atteindre, situé à 20 % et une capacité de désendettement estimé à 9 ans en lieu et place dès 12,7 ans actuels et conforme à la moyenne de désendettement régionale.

Est-ce réaliste et réalisable ? En effet, vu le contexte très incertain notamment en matière de recettes, le CCEE émet des réserves quant à la possibilité de concilier, sur le long terme et sans évolution majeure en section de fonctionnement, une politique d'investissement volontariste porteuse en matière de commande publique régionale et un maintien des indicateurs liés à l'endettement.

De la démocratie participative :

Le CCEE prend acte du **choix politique fait par la nouvelle mandature de mieux faire vivre la démocratie participative** et il y souscrit fortement, avec néanmoins le souhait de ne pas voir alourdir la charge procédurale.

Toutefois, s'agissant de la création d'un « *nouvel espace consultatif conjoint* », le CCEE s'interroge sur les souhaits de la collectivité en la matière d'autant que leur expression, en ces termes : « *des consultations spécifiques, par dossiers thématiques, seront proposées et menées dans le cadre de ce nouvel espace conjoint, établi à partir de composantes de ses conseils : citoyens membres des instances et organisations représentées au CCEE et au CESER (syndicats, entreprises, associations...)* » est sibylline.

Par conséquent, pour davantage de clarté, le CCEE renouvelle ses préconisations en matière de co-construction citoyenne de politiques publiques régionales formulées dans son avis sur le bilan d'activités et compte administratif régional de l'exercice 2020 :

- le Conseil régional, dans le respect du principe de libre administration des collectivités, devrait réellement insuffler une véritable dynamique en matière de « pilotage de conseils consultatifs ». En effet, avec les conseils de développement que doivent mettre en place les intercommunalités, avec les conseils de quartiers, de jeunes, de sages... que peuvent mettre en place les communes, le Conseil départemental des jeunes de la collectivité éponyme, avec le Conseil économique, social et culturel et le Conseil scientifique du Parc national de La Réunion, le territoire de La Réunion et l'exécutif régional – qui en plus est, accompagné par le CCEE et le CESER – sont en mesure de disposer d'un corpus de matériaux émanant de la société civile organisée, pour rédiger cette feuille de route dictant l'ensemble des politiques publiques utiles à La Réunion et à son développement soutenable ;
- il est entendu également pour le CCEE que le Conseil régional peut évidemment s'inspirer des suggestions et des réflexions d'un Conseil consultatif citoyen et d'un Conseil régional des Jeunes à qui il faudra également proposer des formations sur le fonctionnement des institutions et la gestion des affaires publiques et avec qui il sera plus que nécessaire de partager de l'information. Mais, le plus important est que l'ensemble de ces organisations citoyennes s'expriment et que leurs paroles soient entendues, comprises et réellement prises en compte dans les décisions de la collectivité régionale ;
- le CCEE, représentant de la société civile organisée, dans une logique différente de celle de paritarisme qui peut exister dans d'autres conseils consultatifs, vise, dans le cadre d'une démarche toujours inclusive, à accompagner les réflexions régionales dans les dimensions qui relèvent de ses champs de compétences, à savoir : culture, éducation, sport, environnement/cadre de vie ;
- donc, au-delà des saisines obligatoires, il appartient au Conseil régional de solliciter, autant que faire se peut, le CCEE sur l'ensemble des sujets, questions, réflexions et projets de la mandature. De plus, le CCEE note que la gouvernance régionale actuelle a acté dans son règlement intérieur la création d'instances techniques et politiques pour traiter des compétences communes du Conseil régional et du Conseil départemental avec la mission d'harmoniser les politiques publiques des deux collectivités. Au regard de cette décision, nous considérons qu'il serait opportun que la collectivité régionale propose au Département de saisir également le CCEE, conformément à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration de la République.⁶ En effet, en insistant sur cette possibilité de saisine, la coopération du Conseil régional avec le Conseil départemental serait pleine et entière car celui-ci bénéficierait de l'expertise d'une instance de représentants de la société civile organisée.

Pour conclure sur ce point, le CCEE juge nécessaire pour qu'elles soient parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. C'est indispensable parce que cette association fait aujourd'hui clairement partie de l'exercice de la démocratie, traduit l'expression collective et permet d'améliorer, voire de favoriser l'acceptabilité des interventions publiques. Par ailleurs, le CCEE incite la Région à redynamiser la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et de revoir sa composition.

Le CCEE prend également, acte de la **volonté de la collectivité régionale de poursuivre et de reconduire certains dispositifs** sans, toutefois, préciser, s'ils font l'objet de bilan et d'évaluation. Il est vrai que la continuité d'action peut paraître sécurisante pour le territoire et les acteurs, mais elle ne peut s'affranchir d'une démarche d'amélioration continue avec une évaluation des politiques publiques. Et ce, d'autant que le Conseil régional a opté pour la mise en œuvre d'une démarche de certification des comptes, et applique une démarche RGPD⁷ et de conformité pour une meilleure gestion des risques (comptables, protection des données, atteinte à la probité).

6 | Cf. Loi ATR 6 février 1992 « Art. 6-1. - Les conseils généraux de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion peuvent consulter pour avis le Comité économique et social et le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement, sur toute question entrant dans les compétences de leur département. »

Donc, pour agir de manière complète en la matière et disposer par ailleurs d'une source supplémentaire de réduction de dépenses, le Conseil régional doit, non seulement, instaurer dans les meilleurs délais, la démarche d'évaluation des politiques publiques régionales, mais aussi l'inscrire dans la permanence de l'action publique régionale avec 3 niveaux de contrôle (opérationnel, interne et audit).

Enfin, au-delà de ces remarques, le CCEE attend de voir quelle sera la déclinaison financière et budgétaire de ces orientations dans le projet de budget primitif et comment la majorité régionale intégrera ses préconisations, formulées ci-après par les différentes commissions composant le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement. En effet, pour continuer à convaincre, la mandature se doit de maintenir une dynamique « Politique » dans ses documents budgétaires pour que leur portée dépasse la simple écriture administrative de gestionnaire.

Par ailleurs, **le CCEE renouvelle sa demande de rencontre avec les élus régionaux pour échanger sur les politiques publiques régionales** que compte mettre en œuvre la mandature actuelle.

Par ailleurs, le CCEE présente les avis formulés ci-après par ses commissions :

COMMISSION

Vivre ensemble

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts,
littératures, langues et
cultures régionales, histoire, patrimoine culturel,
structures muséales, projets
de développement culturel

Le développement humain et solidaire : POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE

La commission « Vivre ensemble » du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement dans son examen des orientations budgétaires concernant le champ de la culture relève la volonté affirmée de la collectivité d'accorder à la culture une considération majeure. Toutefois, nous ne disposons pas d'éléments concrets suffisants et évaluables quant au positionnement de la collectivité régionale pour chacun des domaines qui composent la vie culturelle du territoire.

Pour exemple, les disciplines artistiques, théâtre et danse ne sont pas mentionnées, de même, la commission constate la disparition du dispositif d'aide à la création littéraire.

La commission prend donc acte de cette présentation du projet de politique culturelle que la collectivité entend déployer, mais reste toutefois dans l'attente des conclusions qui seront issues de ses concertations et **se réjouit de son intention réelle de co-construction avec les autres partenaires de politique publique culturelle et avec les artistes notamment.**

Il est toutefois regrettable que l'essentiel des orientations budgétaires de la Région pour le secteur porte sur la révision des dispositifs et/ou leur refonte.

La commission note cependant avec intérêt quelques initiatives novatrices :

- l'ouverture du Moca⁸ à l'accueil de résidences d'artistes ;
- le renforcement de la médiation culturelle dans le cadre du Guétali ; point qui affaiblissait considérablement ce dispositif ;
- la volonté de développement et de création des réseaux de salles de création et de diffusion respectivement dans la région Est et Sud ;
- le développement de l'offre d'enseignement artistique dans une dynamique de coopération inter - collectivités ;
- la volonté de signer la charte des collectivités bilingues.

La commission « Vivre ensemble » du Conseil, constituée d'acteurs culturels, propose quelques pistes de réflexion ainsi qu'un projet qui lui semble indispensable au développement culturel régional.

Des pistes de réflexion :

- **s'inspirer** du dispositif Békali mis en œuvre par le TCO⁹ pour le développement des réseaux de salles de création et de diffusion des micro-régions Est et Sud ;
- **élargir** la « prime régionale à l'emploi culturel » aux associations, demande formulée depuis de nombreuses années par la commission ;
- **créer** des ateliers d'écriture en langue créole en lien avec le Pri Honoré dans les réseaux de lecture publique (cf. annexe « Tifine littéraire, manjé pou lo kè ») ;
- **considérer** systématiquement la dimension des « Droits culturels » dans les actions mises en œuvre.

Un projet culturel structurant pour La Réunion :

« Une culture au service de l'épanouissement humain. C'est ce que nous devons aux Réunionnais [...] Car il n'y pas de meilleure arme que la culture pour nous tenir debout et fiers »

Huguette BELLO – Présidente de la Région in RÉUNION MAGAZINE 2022 – Journal de la Région Réunion.

Les propos de la Présidente de Région sur la nécessité de la culture pour faire société, s'accordent parfaitement avec les convictions du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

Au-delà de l'orientation budgétaire de 2022, la commission souhaite partager sa vision d'un projet culturel structurant pour La Réunion.

Le Conseil s'appuie sur les travaux de sa commission « Vivre ensemble », et notamment sur les conclusions issues des « ateliers culture » menés en 2019¹⁰ lors des crises sociale et sanitaire, mouvement des « gilets jaunes » et Covid, pour soumettre à la collectivité l'idée d'inscrire dans son projet de mandature la création d'une instance culturelle qui participerait à la construction d'une société réunionnaise fière et digne, caractéristiques indispensables à la cohésion sociale.

La commission propose qu'une vraie attention soit portée sur l'ensemble des pratiques, des codes, des formes de transmission de notre culture populaire. Il s'agirait de mettre en lumière les richesses qu'elle recèle dans l'optique de les valoriser en reconnaissant la centralité de la notion d'identité culturelle, vivante et en constante création, qui intègre tout ce qui relie un individu à une histoire et à une collectivité de femmes et d'hommes, dans l'espace et dans le temps, lui permettant ainsi d'éclairer son devenir.

En outre, l'assurance pour chacun du droit d'être reconnu dans sa culture - dont la valeur serait institutionnellement affirmée - ne peut que favoriser la rencontre avec l'autre et permettre la construction d'une société fondamentalement ouverte.

Dans cette visée, cette instance constituerait un outil pour les acteurs culturels et pour la population. Elle pourrait prendre la forme d'un **Institut du monde réunionnais** qui s'attacherait, notamment à travers la langue, à des missions de valorisation et de transmission de la culture populaire réunionnaise, de soutien à la création, de recherche, de ressource et de dialogue interculturel.

Cette instance se doterait d'un comité scientifique et culturel composé de chercheurs en sciences sociales, d'auteurs et de praticiens, tant médiateurs qu'artistes, qui, dans une mise en commun des connaissances, apporteraient leur expertise pour favoriser la prise en compte systématique de la dimension culturelle dans les politiques publiques. Le mode de gouvernance et le statut restent à définir.

Il est entendu que **le CCEE s'engage à assurer pleinement son rôle dans la réflexion et la mise en œuvre d'un tel outil indispensable à toute société soucieuse de l'épanouissement humain.**

Pour conclure, en termes de résultats attendus, ce projet correspond aux exigences de la collectivité en matière d'épanouissement, d'emplois, d'équipements, d'efficacité et répond à l'effervescence sociale.



ANNEXE

Atelier d'écriture « Tifine littéraire, manjé pou lo kèr »

VALORISER LA LITTÉRATURE CRÉOLE ET LA LANGUE RÉUNIONNAISE

En prenant appui sur une culture littéraire orale riche (contes, sirandanes, chansons, poèmes, slams, saynètes...) et commune à la zone indioocéanique, la commission Vivre Ensemble propose la création d'un café-littéraire (Tifine littéraire, manjé pou lo kèr) autour de l'écrit, de la lecture et de l'art oratoire, en lien avec le concours Lankréol - Pri Honoré.

CONSTATS :

- Le concours Lankréol – Pri Honoré en est à sa 18ème édition et voit le nombre de participants augmenter chaque année et la demande d'être accompagné tant au niveau de la graphie créole que de la structure des textes est régulièrement formulée par les participants.
- La Réunion possède une culture littéraire orale d'expression créole riche à travers ses contes, sirandanes, chansons, poèmes, slams, saynètes, ...
- Cette littérature orale reste pourtant méconnue du plus grand nombre.
- La Réunion partage cette culture avec les pays de la zone océan Indien.

FINALITÉS :

- S'appuyer sur cette littérature orale comme porte d'entrée dans la lecture pour les plus jeunes ou de porte de secours pour les jeunes adultes en difficulté de lecture et contribuer ainsi à la lutte contre l'illettrisme.
- Proposer des ateliers de lecture et d'écriture en créole réunionnais et aller à la rencontre des auteurs afin de développer chez les jeunes et les adultes des compétences en matière de littérature.
- Inscire la Réunion dans son environnement régional à partir de la littérature orale et développer la littérature régionale dans sa dimension orale et écrite.
- Faire découvrir et faire vivre la littérature réunionnaise ainsi que la littérature des pays voisins, créolophones et francophones, orales et écrites.
- Faire émerger un intérêt pour le patrimoine culturel de la Réunion dans toute sa dimension et créer des passerelles avec les patrimoines culturels des pays de la zone océan Indien.

DÉROULEMENT :

- Répertoire un ou plusieurs lieux pouvant accueillir des ateliers Tifine littéraire, manjé pou lo kèr.
- Élaborer le projet en partenariat avec les institutions (académie et collectivités) et les associations issues du milieu culturel et artistique de la Réunion et de la zone océan Indien.
- Constituer une équipe compétente et bilingue (créole/français) capable d'agir au niveau de la transmission, de la création, de la mutualisation interrégionale et de la valorisation des productions.
- Mettre en place des parcours par niveau et par thème, allant de la lecture de textes d'auteur à l'oralisation de son propre texte.
- Valoriser les parcours sous différentes formes : restitution en direct lors de manifestations culturelles, réalisation de films retraçant les parcours, réalisation de supports numériques...

INDICATEURS

- Nombre de participants aux ateliers, nombres de collectivités partenaires, nombre d'associations engagées.
- Nombre de textes envoyés et qualité des textes édités dans le cadre du concours Lankréol – Pri Honoré.

À moyen terme :

- Meilleure connaissance du patrimoine littéraire réunionnais et amélioration de l'estime de soi des Réunionnais.
- Impact sur la vente d'ouvrages littéraires de la Réunion et de la zone océan Indien.
- Changement des représentations sur les pays de la zone.
- **Augmentation des échanges culturels avec les pays de la zone et enrichissement du sentiment d'indioocéanité.**

COMMISSION

Égalité des chances

Enseignement de la maternelle à l'université,
formation continue, formation professionnelle et
apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme,
insertion sociale et professionnelle, recherche,
innovation, égalité entre les femmes et les hommes
au sein de la Collectivité régionale

Axe 1 : Le développement humain et solidaire

La commission se réjouit de constater que le développement humain et solidaire est présenté comme la pierre angulaire de la mandature. L'association des notions de développement et de solidarité retient toute notre attention, les deux notions devant aller de pair au risque de voir s'aggraver encore les inégalités sociales et spatiales sur notre territoire.

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

La commission partage et salue l'ambition affichée de la collectivité de s'investir dans l'éducation, la formation et le développement des compétences réunionnaises. Dans sa contribution sur l'après COVID-19¹¹, le CCEE soulignait en effet que « *l'éducation joue un rôle clé dans le développement humain, social et économique d'un pays et qu'elle est un puissant agent de changement* ». Il rappelait également qu'« *il est urgent de conjuguer tous les efforts et des moyens importants pour offrir une formation tout au long de la vie et une éducation de qualité à tous, jeunes, adultes et seniors, leur donnant ainsi la possibilité d'un avenir meilleur* ». Ainsi, nombre d'orientations déclinées au titre de l'axe 1 « Développement humain et solidaire » dans le projet de mandature et qui sont appelées à être mises en œuvre dès 2022 entrent en résonance avec les souhaits émis par la commission dans ses avis antérieurs ou vont dans le sens des préconisations adressées à la nouvelle gouvernance de la Région :

- réussir une alliance éducative avec tous les acteurs de l'École ;
- impulser une programmation ambitieuse de construction des lycées ;
- assurer la gratuité des livres scolaires ;
- renforcer et améliorer les dispositifs de mobilité éducative et professionnelle ;
- accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation à toutes les étapes clés de leur scolarité ;
- améliorer les dispositifs de bourse étudiante ;
- s'engager dans une nouvelle démarche contractuelle et pluriannuelle avec l'État en matière de formation professionnelle ;
- anticiper les besoins en formation à venir sur notre territoire.

Elle retient en outre que la politique éducative proposée dessine une ambition particulière, celle de mieux répondre aux besoins des jeunes réunionnais dans la diversité de leurs itinéraires de formation. La déclinaison de cette ambition éducative visera à associer un environnement propice à la réussite en intégrant notamment la mobilité pour limiter les inégalités scolaires qui sont le terreau des inégalités sociales. La commission salue cette déclinaison mais souhaiterait que la lutte contre les inégalités scolaires se prolonge dans l'enseignement supérieur, passage presque obligé désormais pour une insertion professionnelle rapide.

Elle constate également que l'action régionale qui sera mise en œuvre tout au long de la mandature se veut collaborative et concertée. Cette approche de co-construction de la politique éducative est vivement encouragée.

Pour conclure, les intentions politiques ici développées dans ses orientations budgétaires ont tout leur intérêt dans des secteurs à forts enjeux que sont l'éducation, la formation professionnelle, l'Enseignement supérieur et la recherche ou encore la prévention en santé. Pour autant la commission restera attentive à leur traduction financière et déclinaison opérationnelle. Elle note d'ores et déjà que pour l'exercice en cours « *l'action régionale sera mise en œuvre dans un cadre budgétaire maîtrisé et en lien, pour une majorité d'actions, avec les objectifs des programmes opérationnels européens* ». La présentation dans les prochaines semaines du projet de budget primitif nous éclairera davantage sur les moyens alloués à ces secteurs.

L'examen en détail des interventions en matière éducative appelle les observations complémentaires suivantes:

1. Une programmation ambitieuse de réhabilitation et de construction de lycées

La construction et la réhabilitation des lycées étant une compétence emblématique des régions, **la commission apprécie la programmation ambitieuse ici affichée dans les orientations budgétaires**. Celle-ci se traduira pour la mandature par la poursuite des plans de réhabilitation et de grosses réparations et surtout par la construction envisagée de quatre lycées dont deux supplémentaires : le lycée de Cilaos et le lycée forestier. Ces initiatives attendues depuis plusieurs années nous semblent indispensables. Pour autant, **des précisions sur les contenus - en termes d'offre de formation et de viviers d'emplois potentiels - des lycées « thématiques » tournés vers la mer et la forêt sont attendues**.

Pour 2022, s'agissant des réhabilitations et à la lecture des indications données dans le tableau, elle constate que l'action régionale se limitera à la réalisation de grosses réparations avec une priorité donnée aux opérations de maîtrise de l'énergie. Doit-elle en déduire que la collectivité n'initiera ou ne poursuivra aucun chantier de réhabilitation lourde ?

2. Mettre à disposition des lycées les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement

La commission **souligne tout l'intérêt qui consiste à doter les lycées de moyens humains suffisants, moyens sans lesquels toute ambition trouverait rapidement ses limites**. L'élaboration d'un plan de formation pluriannuel adapté pour les agents techniques territoriaux, même s'il est obligatoire, retient aussi notre attention. Cette mesure est cohérente avec l'axe 1 « Développement humain ».

Le déploiement de la 2e phase du plan d'équipement numérique des lycées nous paraît également indispensable dans le contexte actuel de crise sanitaire pour permettre le développement de l'enseignement hybride.

3. Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires

L'intérêt affirmé de la collectivité pour une orientation active, progressive et personnelle nous paraît plein de bon sens pour autant que celle-ci soit déclinée avec des moyens humains suffisants et en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, à commencer par l'Académie et les acteurs de l'enseignement supérieur du territoire, dont l'Université de La Réunion qui accueille les trois quarts des étudiants de notre île.

Ainsi, si l'élaboration et la diffusion - virtuelle ou de proximité - d'une documentation régionale sur les formations et les métiers sont nécessaires, **le dispositif d'orientation ne peut faire l'économie d'un accompagnement des jeunes via les professionnels de l'orientation**. Afin d'avoir une meilleure appréhension des missions des acteurs de l'orientation, la commission souhaiterait être informée de la nouvelle architecture régionale définie par l'État et la Région.

Comme évoqué en préambule, si **la lutte contre le décrochage scolaire** nous semble en effet mériter un accompagnement particulier pour atteindre les objectifs ambitieux de la collectivité en matière éducative, il est également **essentiel de la prolonger en luttant contre le décrochage dans l'enseignement supérieur, tant dans les classes de BTS¹² qu'à l'Université**.

Dans le secondaire, le développement de structures de micro-lycée au sein des lycées est encouragé dès lors que les dispositifs existants ont montré toute leur efficacité. De même, la réflexion partenariale sur la mise en place de micro-lycées dans des collèges pour les primo lycéens résidant les territoires les plus enclavés et éloignés nous paraît intéressante et innovante.

4. Favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales pour une vraie cohésion sociale

La commission se réjouit de la décision prise par les instances régionales quant à la gratuité des manuels scolaires et la mise en place d'un cartable numérique. Les Fédérations de parents d'élèves ont en effet toujours œuvré en ce sens et sont satisfaites d'avoir été entendues surtout en cette période de crise sanitaire qui a mis à mal les finances des familles réunionnaises. **Quelques questionnements subsistent cependant quant au devenir et au fonctionnement des APE¹³ qui ont engagé des fonds dans l'achat des manuels avec un plan d'amortissement sur quelques années ou recruté pour certaines d'entre elles du personnel** (contrat PEC¹⁴ ou d'apprentissage) : comment la collectivité envisage-t-elle la continuité de l'action éducative de ces organisations pendant la période de transition ? Quelles solutions envisager pour leur permettre d'amortir leurs investissements ? Il est vivement **souhaitable que la collectivité rencontre et échange rapidement avec les Fédérations** sur ces questions de fonctionnement et de pérennisation de leurs actions qui sont d'utilité publique et d'éducation populaire, avant la mise en place du nouveau dispositif.

L'objectif d'un coût réduit à un euro pour les repas dans les lycées en faveur des familles modestes et la lutte contre la précarité menstruelle, initiatives volontaristes, ont évidemment retenu toute l'attention de la commission qui tient à souligner pour cette dernière son caractère innovant pour une région. Pour une pleine efficacité de l'expérimentation conduite en 2022, la commission préconise une concertation avec les usagers concernés - les lycéennes - et les personnels de santé des établissements scolaires sur la mise en place de cette action.

INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Les axes prioritaires qui rejoignent les ambitions nationales, dans une moindre mesure européennes, visent le même objectif final : mieux former les étudiants pour mieux les insérer professionnellement. Pour ce faire, **l'annonce de la collectivité d'un pilotage ambitieux qui passera par la révision du Schéma Régional de l'Enseignement et des FORMations Supérieures et de la Recherche de La Réunion (SEFORRE) nous semble prioritaire aux fins de prendre la mesure de la transformation du paysage universitaire national et européen**, marqué par un phénomène de concentration des établissements en vue d'offrir une offre de formation plus inclusive, plus attractive et plus compétitive.

12 | Brevet de technicien supérieur

13 | Associations de parents d'élèves

14 | Parcours emploi compétences

De même, **toute initiative visant la diversification et l'internationalisation des formations, l'amélioration de la professionnalisation et de l'employabilité des apprenants nous paraît aller dans le bon sens dès lors qu'elle s'accompagne des moyens à la hauteur des ambitions affichées.**

Pareillement, l'objectif de renforcement des dispositifs d'aide aux étudiants conduisant à une harmonisation des dispositifs actuels est une initiative intéressante. À ce propos, la commission souhaiterait davantage de précisions sur les contenus de « *l'aide territoriale* ». **Elle souligne par ailleurs l'importance capitale d'associer les acteurs dédiés, notamment la gouvernance du CROUS¹⁵ et de l'Université de La Réunion, son vice-président étudiant ainsi que les représentants des associations étudiantes à la réflexion générale sur les dispositifs d'aide et à la mise en place d'un schéma directeur de la vie étudiante.**

S'agissant de l'accompagnement des opérateurs de l'enseignement supérieur (notamment de l'antenne de La Réunion de l'ENSAM¹⁶ et de l'Université de La Réunion), la commission s'étonne du développement succinct et du caractère très général des annonces de la collectivité dans ses orientations alors même qu'il s'agit d'évoquer deux chapitres essentiels pour les années à venir, à savoir l'élaboration de contrats d'objectifs et de moyens avec les structures de formation d'enseignement supérieur et la participation à la construction des infrastructures universitaires. Elle **souhaiterait que le soutien à l'internationalisation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur constitue un autre chapitre essentiel au moment où se mettent en place les programmes européens 2021-27 et à l'heure de l'accélération de la construction de l'espace européen de l'éducation** dont l'achèvement est prévu en 2025 pour que les opérateurs de l'enseignement supérieur à La Réunion, et en particulier l'Université de La Réunion, puissent prendre pleinement leur place.

S'agissant de l'objectif d'une nouvelle structuration de la recherche favorisant l'innovation, la commission note la poursuite des Appels à manifestation d'intérêt (AMI) financés par le FEDER¹⁷ et devant passer par le prisme de la stratégie de spécialisation intelligente (S3). Elle se questionne néanmoins sur la place réservée à la promotion et au développement de plateforme de recherche et d'innovation dont deux seulement sont citées (CYROI¹⁸ et CIRBAT¹⁹).

S'agissant de l'accompagnement des doctorants, **la commission appelle la collectivité à la vigilance sur les modalités de ces allocations de formation doctorales qui ne sont pas l'équivalent des contrats doctoraux et génèrent des difficultés au sein même des laboratoires de recherche**, les services de la Région ayant été saisis de cette situation particulièrement sensible dès 2020 par la gouvernance de l'Université de La Réunion. Elle appelle également à travailler sur la construction des nouvelles fiches actions du programme européen INTERREG VI OI pour favoriser la circulation des talents au niveau doctorat et post-doctorat selon une perspective pluriannuelle.

15 | Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

16 | École nationale supérieure d'architecture de Montpellier

17 | Fonds européen de développement régional

18 | Cyclotron Réunion Océan indien

19 | Le Centre d'Innovation et de Recherche sur le Bâti Tropical

Enfin, la commission note l'intérêt de la collectivité à soutenir la recherche locale visant l'amélioration de la résilience du territoire mais s'étonne du spectre très réduit des projets évoqués (OVVF²², OBSCOT²⁰, soutien aux recherches sur les EnR²¹), la notion de résilience d'un territoire débordant très largement les entrées « *techno-centrées* » qui passent trop souvent sous silence des dimensions anthropologiques essentielles. En effet, un territoire ne peut être qualifié de résilient que si ses populations le sont au quotidien et le versant sociologique de la résilience est trop souvent ignoré. Elle souhaiterait **qu'un appui soit apporté aux projets pluridisciplinaires en lien avec les sciences de la durabilité en vue de contribuer au développement de sociétés durables sur le plan écologique, économique et social dans la région.**

Le soutien à la recherche pour le renforcement de la sécurité alimentaire et le soutien au développement hospitalo-universitaire constituent des perspectives à saluer dans un contexte sanitaire qui nous rappelle au quotidien l'urgence de la situation. Dans cette perspective, **l'évocation d'un soutien aux unités mixtes de recherche qui traitent de ces problématiques nous semblerait de la plus haute importance** (Qualisud avec le CIRAD²³ et l'Université de La Réunion pour la sécurité alimentaire ; PIMIT²⁴ et DETROI²⁵ avec le CNRS²⁶, l'Inserm et l'IRD²⁷ pour les maladies infectieuses et métaboliques). Ceci se vérifie en raison de l'importance de la formation à la recherche « *par la recherche* » et au regard des prochains projets de formation portés par l'Université de La Réunion avec les organismes de recherche.

DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

S'il y a une des mesures fortes que la commission devait retenir au regard des observations et inquiétudes qu'elle a exprimées dans ses avis antérieurs sur la formation professionnelle, c'est la recontractualisation avec l'État pour la relance du Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences (PRIC), dès 2022. Dans le contexte budgétaire actuel et au regard des défis à relever en termes de formation et d'insertion professionnelle, il est en effet **indispensable de mobiliser tous les instruments financiers disponibles que sont le Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences, le Plan de relance de l'État et les fonds européens.**

Le renforcement de la veille prospective des besoins en termes de compétences, l'amélioration du suivi de la qualité des prestations de formation avec une attention particulière pour rechercher « *des méthodes d'achats adaptées, souples et réactives* », la redéfinition du rôle de la SPL AFRAP et enfin, le renforcement de la coordination du Service public régional de l'orientation (SPRO) sont également autant de signaux positifs d'une nouvelle dynamique souhaitée par la collectivité mais aussi certainement attendue des acteurs, la Région étant le chef file de la formation professionnelle.

20 | Observatoire volcanologique du Piton de La Fournaise

21 | Observation et gestion de l'érosion côtière à La Réunion

22 | Énergies renouvelables

23 | Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement

24 | Unité mixte de recherche sur les processus infectieux en milieu insulaire tropical

25 | Diabète-Athérombose-Thérapies Réunion océan Indien

26 | Centre national de recherche scientifique

27 | Institut de recherche pour le développement

À cet égard, la commission constate qu'il n'est nullement fait mention de **la mise en œuvre du service d'intérêt général (SIEG) de la formation professionnelle** alors que celui-ci avait été prévu au PRIC. Elle souhaiterait **savoir si ce dispositif très attendu des opérateurs de la formation, notamment des associations, est toujours d'actualité** d'autant qu'il présente de nombreux avantages pour l'ensemble des parties (opérateurs de la formation, bénéficiaires et Région). **L'actualisation du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)** étant prévue cette année, il serait intéressant que la mise en place du SIEG puisse être rediscutée. **La commission appelle également de ses vœux avant la définition de cette nouvelle feuille de route l'évaluation des différentes fiches actions.** Se nourrir des travaux conduits sous le CPRDFOP actuel et en tirer tous les enseignements en vue du prochain contrat est une première étape indispensable qui va de pair avec la nécessaire démarche d'évaluation.

Par ailleurs, la commission **salue l'effort porté en direction du domaine sanitaire et social pour former davantage de professionnels** en vue de répondre aux besoins criants de personnels tant aux plans national que local. L'anticipation de la collectivité **dans la perspective des futurs travaux du Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRF2S)** est appréciée. **Les préconisations formulées par le CCEE en matière d'éducation à la prévention ont également toute leur place** : renforcement et soutien des actions de formation-information-prévention des risques à la fois sociaux, sanitaires et climatiques ; financement d'un plan de formation à l'éducation à la prévention ; création d'un titre professionnel préparant au métier de « préventologue » dans le champ de la santé.

Enfin, en matière d'apprentissage et alors même que les régions ont perdu leur rôle de pilote du dispositif dont celui de financeur principal des CFA²⁸, **la commission salue la volonté de la collectivité de poursuivre sa politique de soutien à la formation par l'apprentissage.** Filière porteuse d'avenir et d'excellence pour nos jeunes, les initiatives prévues en 2022 - reprise du dialogue avec les centres de formation, lancement de nouvelles actions de promotion et de développement de l'apprentissage et poursuite de l'aide à la mobilité des apprentis - sont ainsi approuvées.

MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITÉ ET INVESTIR DANS L'AVENIR

La commission se réjouit de ce que la Région est porteuse d'une nouvelle vision de la mobilité, incluant la prise en compte de durées variables (courte, longue) en écho au nouveau programme Erasmus+ 2021-27 aux fins de capter de nouveaux publics et de lutter contre les traditionnels freins à la mobilité sur le territoire.

Elle salue toute initiative visant à l'amélioration et au renforcement des dispositifs de mobilité dès lors qu'elle s'accompagne des moyens à la hauteur des ambitions et objectifs affichés. De ce point de vue, **elle appelle à ce que l'offre de mobilité soit corrélée avec le soutien au développement d'une offre de formation plus internationalisée, intégrant la dimension linguistique pour apprenants comme enseignants.**

Elle note par ailleurs que la nouvelle politique de mobilité se concentre sur le lycée et les premiers et seconds cycles de l'enseignement supérieur. À cet égard, **l'on peut regretter que le volet doctoral ne soit pas inclus dans la nouvelle politique poursuivie** à l'heure des exigences de structuration de filières de formation complètes au niveau national et européen, de la volonté affichée au niveau national de faire émerger des laboratoires internationaux associés et la nécessité de développer des co-tutelles de thèse pour que les opérateurs de l'enseignement supérieur à La Réunion jouent pleinement leur rôle en matière de renforcement de capacité dans la zone océan Indien.

L'examen du 1er chapitre (A) fait apparaître un accompagnement concernant la mobilité individuelle pour certaines filières professionnelles et d'excellence (notamment artistiques) non existantes à La Réunion mais **une attention pourrait être particulièrement accordée à la mobilité dans le cadre de filières existantes sur le territoire et sous tensions (domaine du sport)** pour lesquelles la mobilité pourrait constituer une réponse **ou dans le cadre de formations internationalisées** initiées selon une démarche partenariale avec les acteurs réunionnais de l'enseignement supérieur (diplômes délocalisés, doubles diplômes...) dans des secteurs porteurs de développement (énergie, construction durable, agro-écologie...) pour le territoire et la zone.

La refonte du dispositif des aides à la mobilité était attendue pour mieux organiser la répartition de celles-ci, simplifier les démarches et couvrir des publics jusqu'alors exclus. Cette initiative **est bienvenue dès lors qu'elle est menée en concertation avec les différents acteurs publics disposant d'une expertise en matière de programmes d'échanges internationaux et régionaux.**

L'instauration d'un nouveau rapport entre les jeunes réunionnais et la mobilité prévoit la mise en place de nouveaux dispositifs de ressourcement annuel permettant de faciliter le retour au pays. De ce point de vue, la commission rappelle que **le soutien à la mobilité encadrée d'études et de stages pour les étudiants doit constituer une priorité**, que ce soit dans le cadre d'un dispositif bilatéral ou multilatéral, le cas échéant en complément d'autres programmes (Erasmus+, ISEP...). Aussi, et afin de mesurer l'impact de cette dernière action, **la commission invite à préciser les données chiffrées (cibles 2022) en distinguant la part affectée à la mobilité individuelle et la mobilité encadrée.**

POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE

La détermination de la collectivité à se mobiliser aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale pour lutter notamment contre l'illettrisme, le décrochage scolaire ou la précarité sanitaire ne peut être que saluée. **S'agissant de la lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme (Plan 3I), une meilleure connaissance de la diversité des publics, jeunes, adultes et seniors, confrontés à ces difficultés nous semble essentielle.** Aussi, il est regrettable qu'aucune enquête INSEE visant à actualiser les données anciennes (2011) sur l'illettrisme et interrogeant la population réunionnaise sur leurs difficultés vis-à-vis des outils numériques ne soit prévue en 2022. Celle-ci permettrait sans aucun doute de mieux cibler les actions du futur Plan 3I. À ce propos, **la commission souhaite que la dynamique enclenchée en 2021 autour de l'élaboration de ce grand Plan partenarial aboutisse à une mise en œuvre la plus rapide possible.** Des préconisations consensuelles du point de vue des acteurs sont par ailleurs attendues.

Pour ce qui est des actions régionales de lutte contre l'illettrisme, la commission note qu'un **nouveau dispositif de proximité pourra être expérimenté** en 2022 en concertation avec les partenaires concernés. Cette **co-construction est vivement encouragée en tenant compte des enseignements positifs et négatifs dégagés du dispositif précédent.**

S'agissant de la contribution régionale à la stratégie de santé, la commission souhaiterait au-delà des actions de prévention en nutrition qu'elle accompagnera au titre du PRND²⁹ **un soutien plus affirmé de la collectivité en direction des associations qui œuvrent dans le domaine de la prévention des risques sanitaires ou de l'éducation à la prévention.** Dans son avis en lien avec la crise COVID-19, elle pointait en effet le fait que le temps de confinement n'avait pas été mis à profit pour former les professionnels de santé et autres salariés aux bons gestes, aux aspects d'hygiène et à la prise en compte des aspects psychologiques des usagers. Cette situation a eu un impact sur les budgets de formation de certaines associations qui ont dû intervenir pour former aux techniques de désinfection des locaux et au port du masque, à la prise en charge des publics vulnérables en ayant recours à leurs fonds propres.



COMMISSION

Cohésion sociale

Éducation populaire, sport, socio-éducatif, animation,
relations internationales et coopération régionale

Dans le cadre de l'examen des orientations budgétaires 2022 de la collectivité régionale pour les secteurs du sport, de la cohésion sociale et celui de la coopération régionale, la commission a procédé dans une première approche, à une mise en perspective de ces orientations avec le projet de mandature 2021-2028³⁰, présenté par la nouvelle gouvernance de la Région le 26 janvier dernier. Il en ressort globalement que l'ensemble des actions déclinées dans ces secteurs:

- **s'inscrivent en cohérence avec les grandes priorités régionales** déclinées autour des trois axes, développement humain, développement économique, développement durable et plus particulièrement, avec celles concernant « *notre jeunesse* », « *notre territoire* », « *notre population réunionnaise* » et « *nos talents* » ;
- **traduisent bien les « mesures phares »** envisagées par la collectivité pour chacun des trois axes, et notamment celles visant à « *lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité* », favoriser une « *excellence sportive régionale* » et celles devant permettre de « *promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons* ».

La commission **aurait toutefois souhaité disposer d'indications en termes de délais de réalisation** à travers notamment **un calendrier, même sommaire, de mise en œuvre.**

Dans une seconde approche, la commission a analysé, sous l'angle de ses champs de compétences (Éducation populaire, sport, cohésion sociale et coopération régionale), les trois axes développés dans le cadre de ces orientations pour 2022. Cette analyse appelle les observations et préconisations suivantes.

AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

1. Une politique éducative ambitieuse

Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires

Lutter contre le décrochage scolaire / Développer le soutien scolaire au travers de l'Éducation populaire

La commission relève la volonté de la collectivité de lutter contre le décrochage scolaire **en développant pendant la durée de son mandat, le soutien scolaire au travers notamment de l'Éducation populaire.** Il est précisé que « *le soutien à ce secteur s'inscrira également dans cet objectif de réduction des inégalités pour permettre à tous un égal accès au savoir, à l'éducation et à l'émancipation* ».

La commission ne peut que saluer cette approche dans la mesure où elle n'a eu de cesse de souligner tout au long de ses avis, **la nécessité de renforcer la place et le rôle de l'Éducation populaire dans notre société**, en sa qualité de processus qui œuvre à la transformation sociale et politique, travaille à l'émancipation des individus et du peuple, contribue à la formation de citoyens libres, éclairés, dotés du libre arbitre et soucieux des grands équilibres. Pour la commission, cette approche paraît d'ailleurs comme une démarche vertueuse indissociable de l'objectif lié à la création d'une société plus résiliente, plus juste, plus solidaire.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la commission encourage la collectivité, **dans une dynamique de complémentarité, à soutenir notamment les organismes socio-éducatifs** qui visent à promouvoir et développer les loisirs éducatifs des enfants et des jeunes.

Ces structures se réfèrent à la laïcité et se fondent sur des principes d'égalité, de solidarité et de démocratie. Ils ont une vocation :

- Éducative et citoyenne, car ils contribuent au développement de la personnalité morale et à son épanouissement civique ;
- Sociale, car ils luttent contre les formes d'exclusion, de discrimination et d'injustice qui s'opposent au droit à l'éducation pour tous ;
- Culturelle, car ils permettent plus particulièrement aux enfants et aux jeunes de découvrir les richesses de nos civilisations, et de s'ouvrir aux cultures du Monde.

La commission souhaite néanmoins que ce soutien de la collectivité à l'Éducation populaire, ne se cantonne pas au simple cadre de la lutte contre le décrochage scolaire. En effet, localement, les acteurs de ce champ œuvrent dans pratiquement tous les secteurs de la société (culture, insertion, économie sociale et solidaire, santé...). Dans cette perspective, la commission encourage la Région **en sa qualité de signataire de la « charte des engagements réciproques de La Réunion »** depuis le 21 décembre 2017, à **mobiliser des moyens à la hauteur des enjeux**, pour soutenir et renforcer le rôle des associations d'Éducation populaire, qui contribuent sans relâche au maintien de la cohésion sociale dans notre île.

Ceci d'autant plus, qu'à l'instar de celles du secteur sportif, les associations d'Éducation populaire, ont été considérablement fragilisées sur le plan financier par la crise sanitaire actuelle. Pour la commission, il serait prioritaire d'**envisager un soutien exceptionnel de la part de la collectivité** pour leur permettre de passer ce cap difficile. Ceci notamment afin de préserver leurs emplois d'animateurs, de médiateurs, de formateurs, souvent occupés par des personnes détentrices de cursus de formation, d'expériences de vie, de techniques, de savoir-faire contribuant quotidiennement à l'épanouissement et à l'éducation de la jeunesse réunionnaise.

Si la commission est bien consciente des incertitudes et contraintes budgétaires avec lesquelles la collectivité doit composer, elle considère néanmoins que les **partenaires institutionnels ne peuvent se reposer continuellement sur la capacité de résilience des associations.** La commission alerte notamment sur le fait qu'une fragilisation, voire une disparition de ces associations, engendrerait des **conséquences bien plus lourdes sur le plan social et sociétal.**

2. Pour une excellence sportive

En préambule pour ce secteur du sport, la commission relève avec satisfaction que la collectivité est bien consciente de la situation difficile dans laquelle se trouve, après ces deux années de crise, la plupart des ligues et comités, notamment suite aux pertes notables de licenciés et de recettes d'adhésion. Aussi, dans la perspective des prochains Jeux des îles de l'océan Indien et des Jeux olympiques de Paris 2024, la commission prend bonne note du **constat de la collectivité selon lequel « un accompagnement soutenu sera indispensable pour la relance du secteur sportif »**. Elle **souhaite que ce constat trouve une traduction budgétaire en conséquence, dès le projet de budget primitif 2022.**

2.1 DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Un plan de soutien pour la pratique sportive populaire

La commission relève la volonté de la Région de soutenir la pratique sportive pour tous, en conventionnant sur plusieurs années avec les ligues et les acteurs de terrain, avec des objectifs sur « *l'inclusion de tous, quelques soient leur conditions* ».

Pour ce faire, complémentairement à la reconduction aux ligues et comités des aides classiques ³¹ pour leur permettre de faire face aux conséquences de la crise, la collectivité indique que **deux actions déterminantes seront mises en œuvre** pour contribuer à ce plan :

- **un dispositif d'aide à l'emploi pour les ligues et comités** inscrits dans une démarche de Projet de performance fédéral (PPF).
- la généralisation des **Contrats d'objectifs pluriannuels**.

2.1.1. Dispositif d'aide à l'emploi pour les ligues et comités

Dans un contexte où la préservation de l'emploi associatif s'avère de plus en plus complexe, le dispositif d'aide à l'emploi pour les ligues et comités sportifs qui vise à apporter, en complément des aides de l'État, une aide financière afin de recruter des intervenants en matière de développement de la performance sportive, est une initiative à saluer. La commission souhaiterait cependant **connaître les modalités d'articulation de ce nouveau dispositif avec celui des « emplois ANS³² »**.

De même, la commission souhaite rappeler **l'importance de soutenir plus globalement le fonctionnement et le développement** (organisation administrative, direction, comptabilité, secrétariat...) **de ces mêmes ligues et comités** confrontés à une précarisation de leurs ressources (fin des contrats aidés, baisse des financements...) afin que ces derniers soient notamment en mesure de répondre efficacement aux missions d'intérêt général qui leur sont dévolues. Par ailleurs, le soutien à la structuration de la cellule « *développement* » permettrait également aux responsables bénévoles de se concentrer sur le volet politique et stratégique de l'association qui s'avère de plus en plus indispensable, dans un contexte associatif nécessitant une démarche proactive, d'anticipation et d'adaptation.

2.1.2. Généralisation des Contrats d'objectifs pluriannuels

Concernant la généralisation des contrats d'objectifs pluriannuels, souhaitée par la nouvelle mandature, la commission rappelle que **cette démarche a déjà été expérimentée localement par la collectivité depuis quelques années**. Néanmoins, la principale problématique rencontrée à ce jour sur ce dispositif, réside dans le fait que **ces contrats, une fois arrivés à échéance, n'ont pas été reconduits**, confrontant ainsi la ligue ou le comité concerné à un manque de visibilité financière plus important. Il apparaît que la non-reconduction de ces contrats est imputable entre autres, aux difficultés des associations à transmettre un bilan lié à la mise en œuvre de leur projet sportif.

31 | Programmes de formation, besoins en équipement sportifs, organisation des manifestations régionales...

32 | Dispositif gouvernemental. Afin d'accompagner la professionnalisation du mouvement sportif, les clubs, groupements d'employeurs, comités départementaux, ligues ou comités régionaux peuvent bénéficier d'une convention pluriannuelle pour la création d'emplois permanents (CDI) s'adressant à des personnels qualifiés disposant de compétences sportives, techniques, pédagogiques ou administratives.

Aussi, **dans le cadre de cette généralisation des contrats d'objectifs pluriannuels**, la commission souhaiterait que **la reconduction de ces derniers puisse être intégrée en amont à la démarche**, sous réserve certes, de la remise des bilans et évaluations par les ligues et comités concernés. Ceci d'autant plus que la transmission de ces bilans devrait dorénavant être facilitée avec **la nouvelle gouvernance du sport**, mise en œuvre à travers la création de l'**Agence nationale du sport (ANS)**, et qui a délégué aux fédérations, les circuits d'instruction et d'évaluation des dossiers de demande d'aides des ligues et comités.

La commission estime enfin qu'il conviendrait, en accord avec les principes de la « charte des engagements réciproques de La Réunion », d'étendre le périmètre de ces contrats en **priviliégiant plutôt des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)**.

2.2 L'ACCÈS AU HAUT-NIVEAU : UNE AMBITION DE CONQUÊTE

2.2.1. L'accompagnement des parcours scolaires au lycée : soutien aux sections d'excellence sportive

La commission note la volonté de la collectivité de mettre en œuvre avec le Rectorat et des chefs d'établissement volontaires, une réflexion afin de participer au fonctionnement des sections d'excellence sportives au sein des lycées. L'objectif étant de valoriser les sportifs à fort potentiel, inscrits dans un double projet sportif et scolaire. La commission salue cette démarche.

2.2.2. L'accès au haut-niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion

La collectivité indique que les initiatives réalisées dans le cadre du soutien apporté aux sportifs inscrits dans un parcours d'accès au haut-niveau, seront articulées autour d'une ambition sportive régionale définie dans le contrat de performance sportive, en lien avec le CREPS³³ dont c'est la mission première.

La commission rappelle son positionnement selon lequel **les réunionnais doivent pouvoir accéder au haut niveau** et qu'il est nécessaire que La Réunion se dote d'**outils suffisamment adaptés et dimensionnés** pour accueillir nos jeunes.

Elle estime ainsi nécessaire **d'accélérer la réhabilitation et l'extension des bâtiments du CREPS** des sites de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres, dans le cadre du **plan de relance « REAC-UE »**.

De même, la commission estime que **la pandémie qui nous affecte** ainsi que les conséquences qu'elle engendre, notamment pour le secteur sportif, doivent constituer **une opportunité de réaliser des équipements en capacité de respecter les différents protocoles sanitaires en vigueur** sous toutes leurs formes (dortoirs, salles de cours et espaces de restauration permettant le respect de la distanciation ; équipements numériques facilitant les cours en distanciel et qui peuvent offrir en matière de formation, une alternative aux déplacements pour les équipes des pays de la zone et au-delà...). Cette approche **permettrait à La Réunion, de se démarquer des autres destinations en matière de stages de préparation**, à travers la mise à disposition d'infrastructures en mesure de garantir sur le plan sanitaire, des conditions d'accueil optimales.

Concernant l'**Institut régional des sports de l'océan Indien (IRSOI)**, même s'il n'est pas évoqué nommément dans ces orientations budgétaires, la commission retient, suite à l'audition des services de la Région, que sa mise en œuvre ainsi que ses missions seront poursuivies.

Aussi, la commission rappelle son **souhait que cet institut soit une priorité** et se doit d'être un **outil au service des sportifs réunionnais**, en relais des pôles du CREPS, ou des sections sportives, pour une véritable politique de haut-niveau. Dans ce cadre, elle préconise également que **cette politique du haut niveau soit abordée en priorité lors de la mise en place de la Conférence Régionale du Sport**.

2.3 LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DU SPORT

La commission aurait souhaité connaître à travers ces orientations, le positionnement de la Région sur la **gouvernance territoriale du sport** et plus précisément concernant la mise en place de la **Conférence régionale du sport**.

À ce titre, la commission rappelle ses observations liées au décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020³⁴ relatif aux **conférences régionales du sport** et aux **conférences des financeurs du sport**, qui constituent les **déclinaisons territoriales de l'Agence nationale du sport (ANS)**. En effet, ce décret qui fixe les règles de composition et de fonctionnement de ces deux instances, n'inclue pas La Réunion ainsi que la Guadeloupe dans la liste des territoires pouvant déroger à certaines des dispositions en raison de leurs spécificités ultramarines. Aussi, il est à craindre que l'imposition d'une configuration calquée sur celle des régions de l'hexagone, notamment en matière de composition des instances, ne s'avère pas réaliste voire efficace localement.

La commission souhaite que la collectivité veille à ce que des mesures d'assouplissement soient prises en compte dans le prochain arrêté préfectoral, notamment vis-à-vis de cette configuration, afin de permettre **une plus grande implication du mouvement sportif dans la mise en place de cette Conférence régionale du sport**. Cette dernière pourrait d'ailleurs être opérationnelle assez rapidement, du fait des différents « Schémas Territoriaux de Développement du Sport » existants.

La commission estime qu'il faudrait mettre en œuvre dans les meilleurs délais, ce cadre réglementaire qui s'inscrit également en cohérence avec la volonté de la Région **de développer** au niveau local, **la démocratie participative ainsi que des formes de gouvernance innovantes favorisant l'intelligence collective**.

Sur ce plan de la gouvernance, la commission estime qu'il conviendrait également, pour plus d'efficacité, de procéder à **une harmonisation des compétences entre l'État, le Département et la Région, en matière de politiques publiques pour le sport**, notamment vis-à-vis de l'accès au haut-niveau, du fonctionnement des pôles, de la mobilité...

Cette préconisation rejoint d'ailleurs les « *nouveaux principes dans l'action régionale* » formulés dans le projet de mandature et qui vise à « **mettre en cohérence les politiques publiques et mieux articuler le partenariat local (département, État)**. »

2.4 MOBILITÉ DES SPORTIFS

À travers ces orientations, **la commission aurait souhaité disposer d'éléments d'appréciation sur la politique de mobilité envisagée par la collectivité pour le secteur du sport.**

La commission rappelle en effet que les charges liées à la mobilité, viennent impacter fortement les budgets des conventions d'objectifs et des projets des ligues et comités. Aussi, la commission propose **la mise en place d'un dispositif type « guichet »**, sur les compétences partagées de chaque collectivité et de l'État, en termes de mobilité des sportifs et des socio-éducatifs et en lien avec les dispositions du Fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif (FEBECS).

À ce titre, **la commission s'étonne de ne pas retrouver d'indications sur le dispositif de soutien porté par l'Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs (ORESSE) et cofinancé par la collectivité.**

3. POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE

3.1 Égalité d'accès aux droits, de citoyenneté, de lutte contre les discriminations et les violences

La commission prend bonne note pour 2022, de **la poursuite par la collectivité de son implication volontariste en matière de cohésion sociale, d'égalité hommes-femmes, d'accès au droit pour tous et de lutte contre les discriminations.** Elle note avec satisfaction que ce soutien favorisera les initiatives tendant à plus de démocratie participative et de citoyenneté, en particulier s'agissant des jeunes.

3.2 Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

La commission relève qu'en 2022, **la collectivité régionale souhaite poursuivre son engagement** en matière d'aide alimentaire, **en soutenant au niveau de l'investissement, les deux têtes de réseau** que sont la Banque alimentaire des Mascareignes et la Croix rouge française, dans leur rôle de coordonnateurs en matière de collecte et de distribution des denrées alimentaires.

Il apparaît que **la quarantaine d'associations habilitées** à recevoir des fonds publics au titre de l'aide alimentaire et soutenues jusqu'à présent, **ne sera pas accompagnée** par la collectivité **en 2022.**

La commission estime ce changement de stratégie un peu brutal, notamment dans cette période de crise sanitaire où **le maintien de l'aide alimentaire constitue une priorité pour les personnes les plus précaires.** Sans déconsidérer le rôle et l'efficacité des têtes de réseau, la commission juge essentiels l'action et l'impact des acteurs de terrain telles que les associations qui parviennent souvent à tisser des liens privilégiés avec ce type de public.

Par ailleurs, pour la commission, il paraît nécessaire que **la notion de « tête de réseau »** telle qu'elle est entendue par la Région **soit en cohérence avec celle évoquée dans la « charte des engagements réciproques ».**

Dans un domaine aussi sensible sur le plan humain et alors que la crise sanitaire perdure, la commission aurait souhaité **plus de précisions et de transparence sur les raisons de ce choix.** À ses yeux, il serait plus équitable de répartir ce soutien entre les différents types d'acteurs.

Dans tous les cas, la commission souhaite qu'un accompagnement soit mis en place suffisamment tôt, pour **orienter ces associations qui ne seront plus soutenues, vers les partenaires adéquats** afin que leur activité ne soit pas interrompue et surtout, que **leurs publics en situation de précarité n'aient pas à en souffrir.**

Promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons

La commission prend note du constat de la collectivité selon lequel les actions de coopération dans notre espace géographique, s'inscrivent principalement dans le cadre de la coopération territoriale européenne avec les pays de la zone océan Indien.

Face à ce constat, **la commission souhaite réaffirmer la nécessité de promouvoir, développer et soutenir une forme de coopération régionale non gouvernementale**, qui s'inscrirait **en complémentarité de cette coopération institutionnelle** développée actuellement entre les états membres de la COI et des pays du bassin Indianocéanique.

La commission estime que **la coopération entre les acteurs de la société civile des îles du Sud-ouest de l'océan Indien constitue un volet indissociable de tout processus de coopération régionale** et que **la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une approche de la dimension culturelle**.

Aussi, en vue de favoriser le développement de véritables relations bilatérales, multilatérales sur le plan culturel et au niveau associatif / non gouvernemental, en complément de la coopération institutionnelle actuellement en place, **la commission suggère à la collectivité les pistes d'interventions suivantes :**

- **constituer une base de données régionale relative aux associations et ONG des îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien en s'appuyant sur les antennes de la Région présentes dans les différents pays de la zone. À travers leurs actions de terrain, ces antennes contribueraient à recenser localement les différentes têtes de réseaux représentatives de l'action associative et non gouvernementale.** Cela permettrait ainsi la constitution de bases de données à même d'**identifier des interlocuteurs en responsabilité en direction du tissu associatif Réunionnais, afin d'établir des conventions à minima bilatérales, pour la mise en place d'échanges ;**
- **permettre une démocratisation de la coopération régionale et la rendre accessible à un plus grand nombre d'acteurs de la zone**, en proposant par exemple **de nouvelles « portes d'entrée » auprès du dispositif INTERREG V OI et de celui de coopération régionale sur fonds propres de la collectivité.** Le soutien dans une proportion plus significative, à des projets s'inscrivant dans les champs de la connaissance et de la découverte mutuelle des peuples de cette partie de l'océan Indien portés par des structures associatives et non institutionnelles, pourrait faire partie des objectifs à atteindre de même que la possibilité de financement de « micro-projets », probablement plus en phase avec les capacités et attentes des associations et ONGs (Organisations non gouvernementales) de la zone. Cette démarche pourrait s'accompagner de la mise en place d'une structure dédiée type Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), destinée à apporter aux associations l'ingénierie requise pour le montage des dossiers.

Dans ce cadre, **la commission salue l'initiative de la collectivité destinée à dynamiser les échanges culturels et sportifs dans l'océan Indien, à travers la mise en place, dans le cadre du programme INTERREG VI océan Indien, d'un appel à projets visant à identifier des projets de petite taille.**

Pour la commission, ce type de dispositif est de nature à **intégrer à sa juste valeur, la dimension humaine liée à cette coopération** et de conférer à ces échanges un véritable **caractère de bilatéralité et de réciprocité qui donnent tout son sens à la notion de coopération régionale.**

Par ailleurs, la commission réitère son attachement à ce que **les domaines autres que l'économie** (culture, sport, éducation, environnement...) qui sont aussi des domaines majeurs de coopération régionale, **soient pris en compte à leur juste mesure** à des fins de cohésion des peuples dans la zone océan Indien et d'inclusion.

Dans cette perspective, **l'accent doit être mis sur :**

- **l'accompagnement de la mobilité de la jeunesse dans la zone océan Indien** mais encore au-delà, au travers de la construction d'une **vaste campagne de communication** sur le territoire ; la **proposition d'appels à projets** annuels ou pluriannuels qui puissent financer à la fois de la mobilité d'études, de stages mais encore des mobilités courtes (écoles d'été, écoles de terrain, séjours linguistiques, échanges socio-éducatifs...)
- **le marketing territorial qui doit inclure la promotion de tous les secteurs à l'international** (y compris de l'éducation) via le soutien à la construction d'outils de communication notamment en anglais, de façon à mieux faire connaître les acteurs de l'internationalisation sur le territoire et rendre attractive notre offre de formation.

COMMISSION **Cadre de vie et** **développement** **territorial durable**

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

La commission « Cadre de vie et développement territorial durable » a pris connaissance des nouvelles orientations budgétaires pour l'année 2022 construites autour de la solidarité, de l'écologie et du développement économique. S'inscrivant dans un contexte budgétaire difficile et une situation sanitaire et sociale toujours incertaine, elles constituent la première étape de la mise en place du projet de mandature du nouvel exécutif régional.

D'une façon globale, la commission estime que ces orientations s'articulent dans la continuité des opérations engagées et elle sera très attentive à leur mise en œuvre opérationnelle à travers l'analyse du prochain budget primitif 2022.

L'examen des orientations budgétaires 2022 appelle la commission « Cadre de vie et développement territorial durable », aux observations suivantes.

AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

1. Contribuer à la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements

La commission note la volonté affichée de la collectivité d'accompagner l'amélioration de l'habitat social et privé à travers la rénovation énergétique des bâtiments³⁵. Ces ambitions répondent à une exigence environnementale d'efficacité énergétique qu'il convient de saluer. À ce titre, la commission encourage la collectivité à la plus grande vigilance quant à l'adaptation aux normes nationales applicables en la matière.

Par ailleurs, le CCEE tient à rappeler que même s'il juge positive l'installation accrue de chauffe-eau solaires et de panneaux photovoltaïques pour la production énergétique, elle constitue cependant une difficulté pour notre territoire en termes de traitement et de gestion des déchets. En effet, aucune filière locale n'existe en la matière et cette carence doit être rapidement comblée car elle augmente notre dépendance à l'exportation de ces déchets industriels. Le développement d'une filière de recyclage est nécessaire afin d'être en capacité de traiter les volumes à venir avec les opérations de rénovation énergétique et le déploiement du plan régional solaire.

Enfin, la commission tient à souligner que ces travaux doivent s'opérer de manière globale en participant aussi à l'amélioration de la qualité des logements afin de lutter contre l'habitat indigne.

2. Un dispositif de continuité territoriale plus juste et soutenable

Au travers de ses nombreux avis, la commission n'a eu de cesse de rappeler que le dispositif de continuité territoriale est une mesure coûteuse pour la collectivité qui relève de la responsabilité légale de l'État. Elle accueille donc favorablement la décision de procéder à la refonte du dispositif afin que celui-ci bénéficie aux familles les plus modestes, en cohérence et en complémentarité avec les aides de l'État.³⁶

35 | Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux, accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement, orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur les travaux de rénovation énergétique (Rapport Région Réunion OB 2022 p 64-65)

36 | Cf. avis BP 2018 et BP 2021

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

1. La relance du tourisme

La commission partage l'avis de la collectivité régionale qui considère que le tourisme est un *secteur à fort enjeux pour le développement économique*, mais pas uniquement. Transversal par essence, il est un secteur important pour le territoire et sa population à condition de tendre vers un développement harmonieux et soutenable. Ce qui semble être prôné à la lecture de ces orientations budgétaires qui évoquent une *stratégie touristique durable et responsable*.

Selon l'OMT³⁷ le tourisme durable doit :

- exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ;
- respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâtis et vivants et leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles ;
- assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

Le développement durable du tourisme requiert la participation, en connaissance de cause, de tous les acteurs concernés, ainsi qu'une forte direction politique pour assurer une large participation et l'existence d'un consensus.

Le tourisme durable est le fruit d'efforts permanents et il exige le contrôle constant des effets de cette activité, ce qui suppose l'adoption, chaque fois qu'il y a lieu, des mesures préventives et/ou correctrices nécessaires.

Le tourisme durable devrait aussi satisfaire, au plus haut niveau possible, les touristes, et qu'il représente pour eux une expérience utile en leur faisant prendre davantage conscience des problèmes de durabilité et en encourageant parmi eux les pratiques adaptées.

Si l'ambition est fortement louable et partagée par le CCEE, le développement d'un tourisme durable à La Réunion nécessitera de se doter de nouveaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et d'une méthode d'évaluation afin d'en mesurer les avancées. Aussi, la commission suggère à la collectivité de s'inspirer des travaux de l'association ATD³⁸ qui a récemment publié un guide sur les indicateurs d'une destination durable dans son ouvrage « *Mesurer autrement sa performance touristique* ».

Par ailleurs, il semble primordial pour la commission d'assurer également la mise en œuvre opérationnelle du SDATR³⁹. Celui-ci a pris beaucoup de retard à cause de la crise sanitaire mais aussi à cause de l'absence de mobilisation de la part d'Atout France⁴⁰ qui était chargé de décliner le plan d'actions sur plusieurs filières dont, entre autres, l'écotourisme et les loisirs sportifs de nature.

37 | Organisation mondiale du tourisme

38 | Acteurs du tourisme durable. Guide disponible gratuitement en version numérique : <https://www.tourisme-durable.org/tourisme-durable/ressources-1/item/1508-mesurer-autrement-sa-performance-touristique-atd-publie-un-guide-sur-les-indicateurs-d-une-destination-durable-un-guide-sur-les-indicateurs-d-une-destination-durable>

39 | Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion approuvé en 2018

40 | Groupement d'intérêt économique. Agence de développement touristique de la France, opérateur de l'État français en matière de tourisme

De plus, la commission tient à souligner que ce schéma ne sera vraiment opérationnel qu'avec la participation des professionnels du tourisme, des collectivités et des Réunionnais. Aussi, comme le prévoit le Code du tourisme, il est impératif que des conventions soient signées entre la Région, chef de file et les groupements de professionnels, les associations, les autres collectivités.

INSTAURER UNE GOUVERNANCE TERRITORIALISÉE ET PARTAGÉE :

En terme de gouvernance, le CCEE dans son rapport sur le tourisme en 2013 avait déjà souligné l'urgence d'impliquer tous les acteurs (EPCI, Conseil départemental, Conseil régional, État, professionnels, population, associations...) et de les sensibiliser à l'importance du potentiel économique des ressources de notre territoire.⁴¹

Pour la commission, la refonte envisagée par la collectivité régionale de la convention-cadre tourisme de 2017, devra tenir compte du retour d'expérience de ces 10 dernières années et du bilan associé.

Sur ce sujet, il semble que les besoins des professionnels du tourisme ne soient pas suffisamment pris en compte dans toutes leurs spécificités. Chaque filière de la chaîne de services touristiques (hébergement, restauration, loisir, transport, distribution, etc.) a des besoins très différents pour lesquels l'accompagnement humain et financier doit être adapté et ne peut donc pas être uniformisé.

RELANCER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Les entreprises de tourisme doivent en grande partie leur survie aux dispositifs d'aides mis en place par l'État et la Région : Fonds national et Fonds régional de solidarité, Prêt garanti par l'État (PGE), aides aux coûts fixes, accompagnés de dispositifs incitatifs à la consommation tel que le « *Pass Kdo* ».

La reprise au cours de l'année 2022 reste incertaine vis à vis des clientèles extérieures. Aussi, la commission suggère de prévoir un plan de soutien post-covid à destination des entreprises s'inspirant des travaux du comité technique de relance du tourisme réunissant les institutions en charge du tourisme et les professionnels. Plusieurs préconisations ont été élaborées en co-construction sur différents thèmes : le marché local, le tourisme durable, les aides économiques, etc.

Par ailleurs, la commission remarque que le chèque « *Promotion Tourisme* » destiné à accompagner les entreprises touristiques sur les marchés extérieurs en participant à leurs frais de déplacement sur les salons, a été peu utilisé. Les bilans d'activité précédents sur cette mesure en témoignent. Selon le CCEE, ce chèque « *Promotion Tourisme* » pourrait être mis à profit vers d'autres cibles et notamment les groupements de professionnels et les associations qui participent à la structuration du secteur (accompagnement des entreprises, montée en gamme, labellisation).

41 | Cf. rapport sur le tourisme à La Réunion CCEE – novembre 2013

STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

La commission estime que le Plan de Reconquête et de Transformation du Tourisme « Destination France », élaboré par l'État, est intéressant et les sommes avancées significatives (1,9 Mds€). Toutefois, les modalités des répartitions financières posent question et il est déjà annoncé que la grande majorité de ces fonds seront débloqués sous forme de prêt.

De fait, la commission s'interroge sur la capacité des entreprises touristiques réunionnaises à contracter des nouveaux prêts, d'une part à cause de leur configuration car elles sont à près de 80% des TPE sans salariés et d'autre part, parce qu'elles ont déjà contracté des emprunts et notamment le PGE⁴².

Aussi, il paraît nécessaire pour la commission de mieux accompagner ces très petites entreprises et de leur proposer des aides financières, notamment européennes, selon des critères plus adaptés à leurs besoins réels et à leurs capacités financières.

Par ailleurs, la commission salue la mise en œuvre du plan d'aides pour les entreprises touristiques en matière de création et de rénovation d'hébergements et de structures de restauration dans le cadre du volet REACT UE du POE FEDER. Cependant, elle note que ce soutien arrive dans un contexte où les capacités financières de ces entreprises sont dégradées suite à la crise COVID-19. Aussi elle suggère que cette fiche mesure soit reprise dans le prochain POE 2021-2027.

S'agissant de l'appui aux filières prioritaires identifiées par le SDATR (écotourisme, culture et patrimoine, randonnée, sports de nature, etc) et considérées comme des marqueurs forts de notre destination ; il devient pour la commission urgent d'accélérer la mise en route des actions prioritaires identifiées au SDATR pour ces filières.

RENFORCEMENT DU DYNAMISME DU MARCHÉ LOCAL

La crise sanitaire du Covid-19 et le repli sur soi contraint par les dispositions liées au voyage, ont permis de révéler l'importance du marché local, tant auprès des prestataires que des institutions en charge de la promotion. À ce titre, dans son rapport sur le tourisme en 2013, le CCEE attirait l'attention de la collectivité sur le poids et le potentiel du marché intérieur et la nécessité de prendre en compte les attentes de la population en matière d'offres mais aussi de services (aménagement, transports, accueil...) et de participation à la gouvernance touristique.

Selon la commission, être attentif au marché local, c'est s'inscrire dans une des dimensions du tourisme durable, aussi elle encourage la collectivité à renforcer les moyens sur cette cible en :

- développant le tourisme social et solidaire,
- accentuant la communication et les offres ciblées,
- mettant en lien les acteurs culturels et les professionnels du tourisme,

Le rapport du CCEE en 2017 sur la relation entre tourisme et culture fait un ensemble de préconisations et propositions pour une meilleure prise en compte du Réunionnais dans la stratégie touristique ⁴³. Aussi la commission souscrit pleinement à la volonté du Conseil régional de soutenir la transformation de l'offre touristique, par un tourisme innovant, durable et de qualité. Dans cette évolution, le CCEE estime que l'agritourisme a tout son rôle à jouer. La filière répond aux attentes des clients en quête d'authenticité, de rencontres et de compréhension des territoires, elle participe au développement d'un tourisme riche de sens. Fort de cette analyse, le Conseil travaille actuellement à la rédaction et la publication d'un rapport sur le sujet.

2. Une agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

La commission relève avec intérêt la volonté de la collectivité de s'emparer de la thématique agricole en sa qualité de chef de file du développement économique. Compétence traditionnellement affectée au Conseil départemental, la région Réunion souhaite une restructuration de la gouvernance afin d'assurer la fonction d'Autorité de gestion du FEADER sur les aides qui ne concernent pas les surfaces agricoles et détenir la pleine responsabilité sur l'ensemble des mesures FEADER. La commission salue la démarche mais elle s'interroge sur les modalités de ce changement de pilotage pour le secteur agricole et de la possible remise en cause des accords de 2005 sur le partage des blocs de compétences Agriculture et Tourisme entre les deux collectivités. Aussi elle suivra avec intérêt ces discussions en souhaitant qu'elles se feroient au bénéfice des deux secteurs.

De plus, le CCEE constate avec satisfaction le choix de la Région de s'emparer de la question de l'autonomie alimentaire, un des grands sujets révélé par la crise Covid. À ce titre, le Conseil propose de partager sa contribution sur l'après Covid-19 publiée en juillet 2020, dans laquelle le sujet avait été traité et des préconisations proposées :

Il apparaît plus que jamais indispensable pour La Réunion de puiser dans ses ressources endogènes qu'elles soient; humaines, énergétiques, naturelles, agricoles, économiques, pour amoindrir le choc de la crise Covid-19.

L'agriculture réunionnaise est au cœur de cette réflexion. Performante, la production locale couvre 75% du marché intérieur en produit frais locaux ⁴⁴. La commission estime qu'en favorisant la relocalisation de l'alimentation et en consommant différemment et en conscience, le territoire pourrait réduire sa dépendance aux importations alimentaires en provenance de métropole, d'Europe⁴⁵ ou d'ailleurs. Dans ce cadre, l'avenir de l'exploitation de la canne, qui occupe beaucoup de surface brute, doit être repensé afin de permettre une plus grande diversification des cultures par rapport au système économique actuel. Globalement, la problématique de la disponibilité des surfaces agricoles est elle aussi à reconsidérer car elle s'avère prépondérante dans le développement d'une production locale de bonne qualité et économiquement accessible à tous. Libérer la terre, tout en la protégeant, est bien la condition sine qua non à une relocalisation de notre alimentation et une potentielle autonomie alimentaire.

44 | Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : Entre mer et volcans, La Réunion, une île de grande tradition agricole 24/10/2019.

45 | Cf. La lettre du CEMOI n°20 4ème trim. 2019. La vie chère en Outre-Mer, un phénomène structurel ? par Jean-François HOARAU.

POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ SUFFISANTE ET SÉCURISÉE, PISTES D'INTERVENTION :

1. Diversifier l'agriculture.
2. Accompagner la formation des agriculteurs dans la diversification des cultures et aux différentes méthodes d'exploitation (usage raisonné de produits phytopharmaceutiques à la place du glyphosate).
3. Envisager une gouvernance partagée pour accompagner financièrement le monde agricole.
4. Renforcer la recherche agricole.
5. Libérer le foncier agricole et dynamiser l'agriculture vivrière en encourageant la production locale et en relocalisant une partie de notre économie. L'insularité change la donne vis à vis de la France notamment en termes d'alimentation. La crise a révélé la fragilité du système d'approvisionnement international à flux tendu et notre trop grande dépendance aux marchandises extérieures. De plus, la surface agricole de l'Île est principalement utilisée pour la culture de la canne. Aussi si La Réunion souhaite atteindre l'autosuffisance alimentaire, elle doit optimiser ses surfaces agricoles disponibles.
6. Réformer les chaînes d'approvisionnement⁴¹ pour favoriser la consommation locale et régionale.
7. Favoriser les circuits courts.
8. Développer une industrie agro-alimentaire de haute qualité (produits haut de gamme) ;
9. Favoriser des investissements dans les moyens de conservation de produits hors saisons en agroalimentaire (chambres froides).
10. Délocaliser les zones d'activité pour réduire les déplacements.
11. Développer une filière d'élevage de qualité dans le respect de l'animal.

AXE 3 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

1. Une politique régionale de mobilité durable ambitieuse en faveur du transport et des déplacements

Pour la commission notre système de transport réunionnais manque de résilience. Il est donc nécessaire de l'ouvrir à de nouvelles pratiques. À ce propos, le CCEE participe à la réflexion sur l'amélioration des mobilités et préconise depuis de nombreuses années de repenser les horaires de travail des administrations, des écoles et des commerces et prône pour un développement plus large du télétravail. Aussi, il accueille avec satisfaction la volonté de la collectivité de lancer une réflexion sur l'optimisation du réseau routier, la congestion des entrées de villes, la gestion dynamique pour la circulation de transports collectifs et le développement d'initiatives visant à réduire les charges de trafic en période de pointe.

Au même titre que pour le tourisme et l'agriculture, la crise sanitaire a imposé de nouveaux rythmes et de nouvelles pratiques pour les mobilités. Elle a montré la nécessité d'évoluer vers une mobilité résiliente et adaptative.

Dans ce cadre, la commission estime que le recours au télétravail, quand il est possible et dans de bonnes conditions, peut être un élément de réponse pour lutter contre la congestion du trafic sur notre territoire. La Région Réunion semble également en avoir pris conscience au travers de ses orientations budgétaires. Cependant, en sa qualité de plus grande collectivité de l'île, elle devrait, au même titre que d'autres institutions, favoriser pleinement le dispositif de télétravail dans son organisation afin de participer concrètement à l'évolution de nos systèmes de mobilités dans le respect des impératifs environnementaux, sociaux et économiques. À ce titre, la commission encourage la collectivité à réaliser son PDM ⁴⁶, outil permettant d'optimiser les déplacements liés à l'activité d'une structure en valorisant les moyens de déplacements les plus durables.

Par ailleurs, la commission réitère son souhait de voir accélérer la construction d'un transport en commun en site propre (TCSP) entre Sainte-Suzanne et Saint-Denis. Elle propose donc une mise en commun effective, Région-EPCI, pour la réalisation d'une infrastructure offrant à la fois un niveau de service intercommunal et un niveau de service régional. Cette stratégie permettrait pour la commission, d'aboutir à un projet cohérent et efficient. De plus, elle rappelle l'importance pour le développement des transports en commun sur toute l'île, de renforcer le TCSP sur le réseau régional et celui des intercommunalités afin de diminuer de manière drastique la présence des transports en commun dans les embouteillages.

Enfin, sur le volet transport interurbain. La commission salue la démarche de mise en place progressive de la gratuité du réseau Car Jaune car une telle mesure constitue selon elle un levier fort pour inciter les Réunionnais à utiliser les transports en commun. Cependant, l'autre élément incitatif sera de proposer un service de qualité adapté aux attentes des usagers. Dans le même temps, elle note avec satisfaction que la collectivité a pris toute la mesure de l'impact financier négatif de cette disposition, avec la perte de recettes issues de la billettique. De plus, le CCEE attire l'attention de la Région Réunion sur l'impact social de cette gratuité en termes d'emplois, avec la disparition probable des postes de contrôleurs de tickets. Une proposition consisterait à les redéployer sur des fonctions de médiation ou de sécurité.

46 | Le Plan de mobilité, anciennement appelé le Plan de déplacements d'entreprise (PDE) favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. L'article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) dispose que, dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toutes les entreprises regroupant plus de 100 travailleurs sur un même site doivent élaborer un PDM pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage. Source : www.ademe.fr

2. Pour une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement, une sécurisation et une amélioration du cadre de vie citoyen

La commission note avec intérêt le souhait de la collectivité régionale de voir aboutir en 2022/ début 2023 le projet de PRPGD⁴⁷ qui a pris beaucoup trop de retard. En outre, en sa qualité de fervent partisan de l'EEDD⁴⁸, le CCEE ne peut que se satisfaire de la volonté de mettre en place une cellule de concertation liée à la communication et la sensibilisation sur cette thématique. À ce titre, il sera particulièrement attentif aux moyens qui lui seront alloués dans le budget prévisionnel.

Sur la distribution d'une eau de qualité, la commission pense nécessaire de rappeler que la ressource en eau à La Réunion n'est pas inépuisable. Aussi elle pense que la gestion de l'eau doit être intégrée aux politiques d'aménagement du territoire surtout dans un contexte de changement climatique. En effet, ceux-ci vont accentuer les périodes de sécheresse et diminuer de manière significative les réserves en eau. Aussi afin de garantir de l'eau pour tous et en fonction des secteurs, la commission recommande que des solutions de stockage de l'eau, collectives et individuelles, soient développées le plus rapidement possible⁴⁹.

Concernant le dispositif emplois-verts, la commission relève que les moyens humains seront mobilisés notamment dans la lutte contre la prolifération des maladies vectorielles. Si une telle mesure ne peut que susciter l'adhésion de la commission, cette dernière relève cependant que les emplois-verts devraient également être mis à contribution en matière de préservation de la biodiversité. En effet, le dispositif doit jouer pleinement son rôle dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), qui sont la menace principale pesant sur la biodiversité réunionnaise et qui pourraient mettre à mal le label patrimoine mondial de l'UNESCO dont jouit La Réunion. Il s'agit d'un risque majeur et d'une problématique hautement sensible dont la collectivité doit pendre toute la mesure⁵⁰.

3. ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La commission salue la volonté de la Collectivité régionale d'intensifier son action pour atteindre l'autonomie énergétique. Dans ce cadre, le CCEE rendra un avis spécifique sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée et le Schéma Régional Biomasse (SRB), conjointement à l'avis sur ces orientations budgétaires 2022.

La commission remarque en outre, que dans le cadre du développement des filières correspondant au mix énergétique, les études sur la géothermie seront relancées. De plus, elle s'étonne qu'il ne soit pas fait mention des productions d'énergie hydraulique dans ces orientations budgétaires et aussi de l'absence de recherches sur l'utilisation plus importante de la biomasse locale et éviter ainsi les importations qui nous éloignent de l'autonomie énergétique.

Au sujet du plan solaire régional thermique et photovoltaïque, elle prend note de la révision du dispositif Chèque photovoltaïque qui sera adossé aux fonds FEDER.

47 | Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Les travaux ont démarré en 2017

48 | Éducation à l'environnement et au développement durable

49 | Cf. avis CCEE sur les travaux préparatoires du SDAGE 2022-2027, mars 2019 et Juillet 2021

50 | Cf. avis CCEE OB 2020 : « Sur le volet formation, elle propose que les formations délivrées aux bénéficiaires soient en lien avec la préservation du milieu naturel et la biodiversité avec pour objectif principal la lutte contre les espèces invasives. »

Enfin, elle relève que la montée en charge du parc automobile électrique, constituera une perte de recettes conséquente liée à la TSCC⁵¹ que la collectivité devra compenser pour garantir le maintien et la modernisation du réseau routier existant. À ce propos et au même titre que pour les panneaux solaires, elle attire l'attention de l'exécutif régional sur l'impérieuse nécessité à mettre en place dans le prochain PRPGD une filière de recyclage pour les batteries électriques, autos et vélos. Celle-ci pourrait s'intégrer dans un véritable projet de structuration de la filière et comprendrait notamment un volet formation pour la réparation des batteries⁵².

51 | Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants

52 | Cf. avis CCEE OB 2020

COMMISSION

Media, audiovisuel et communication

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

INTRODUCTION

Le moment des orientations budgétaires est un moment fondamental de la vie d'une collectivité. Il s'agit de décliner les orientations politiques de la collectivité, traduites en action concrète pour l'exercice financier à venir. Le budget primitif viendra ensuite traduire en éléments financiers la mise en œuvre de ces orientations. Cet exercice revêt encore plus d'importance lorsqu'il s'agit du premier exercice d'une nouvelle mandature comme c'est le cas cette année. La commission « Média, audiovisuel et communication » du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement s'est donc penché dans les champs (Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux) qui la concerne pour exprimer l'avis du Conseil. Le CCEE reprend ici les orientations définies par la collectivité régionale pour cette année 2022 et les met en perspective de ses compétences, en s'appuyant parfois sur des avis précédemment formulés. Au-delà, elle formule un certain nombre de préconisations qui lui paraissent importantes à mettre en œuvre dans le cadre de la politique régionale, pour mieux répondre aux besoins des Réunionnais et ce, en tant qu'instance représentative de la société civile organisée.

1. AUDIOVISUEL ET JEU VIDÉO

1.1 Audiovisuel, filière économique, restructuration de l'Agence Film Réunion (AFR) et formation

Lors de notre précédent avis du 28 Juillet 2021, nous avons émis plusieurs propositions pouvant constituer des pistes de réflexion. Nous nous réjouissons d'avoir été entendus notamment quant à la perspective économique et pourvoyeuse d'emplois que représente les premières industries culturelles et créatives de La Réunion que sont le Cinéma et l'Audiovisuel. Une poursuite de l'effort d'investissement semble être envisagée de la part de la Région, avec le maintien du Fonds de soutien ainsi que des dispositifs existants et l'envie de soutenir « *une nouvelle étape dans le développement de la filière* » sous l'angle de la formation et de l'ouverture sur le monde.

L'émergence de la Création cinématographique locale est bien au rendez-vous et la collectivité a su pressentir le besoin de rayonnement et d'ouverture sur le monde, nécessaire à cette étape du développement de la Filière et de la Création cinématographique locale.

Le soutien au travail de La Kourmétragerie pour valoriser les œuvres créées sur le territoire, l'idée d'un Festival à rayonnement international, comportant un Marché du Film pouvant attirer professionnels, diffuseurs et investisseurs de la zone océan Indien, sont autant de cartes à jouer pour accroître la visibilité et la reconnaissance des talents.

En ce qui concerne la restructuration de l'AFR, notre posture d'observateur de l'écosystème du secteur nous conduit à formuler plusieurs remarques sur lesquelles nous souhaitons attirer l'attention de la collectivité.

En 2021, nous avons déjà sollicité la collectivité quant à notre difficulté à percevoir exactement le périmètre des missions de l'Agence Film Réunion et son positionnement dans l'écosystème global. Elle proposait, fin 2021, pour 2022 de nouvelles actions constituant des « doublons » de dispositifs déjà existants, sans concertation avec les structures offrant déjà ce type de d'accompagnement (nous pensons ici aux Résidences d'écritures de scénario comme par exemple pour les projets de courts métrages, la résidence Talents La Kour portée par Cinékour via les Talents en court du CNC⁵³). Il serait dommage que se crée une confusion qui conduirait la collectivité à financer deux fois des dispositifs similaires plutôt que de renforcer les dispositifs existants en déployant les logiques de synergie possibles sur le territoire. D'autant qu'est disponible une expertise avérée de structures proposant aujourd'hui les dispositifs d'émergence, sur laquelle nous invitons la collectivité à s'appuyer.

Par ailleurs, le CCEE, à la suite des auditions de structures de la filière réalisées en 2021, constate des divergences fortes entre plusieurs acteurs du secteur et l'AFR, ce qui semble remettre en cause le rôle fédérateur qui lui a été initialement dévolu au sein de la filière. Il est primordial de rétablir le lien de confiance entre certains acteurs et l'AFR au sein de laquelle ceux-ci ne se sentent plus représentés.

La compétence initiale et première de l'AFR est d'être le Bureau d'Accueil de Tournages pouvant conseiller auteurs, producteurs et les mettre en lien avec les techniciens du territoire (Base TAF⁵⁴), la plateforme recensant les comédiens pouvant être étendue à tous les acteurs de la filière. Son objectif est donc de mettre en lien les productions de l'extérieur avec les structures locales dans un projet commun. Sa seconde compétence est d'accompagner le montage de projet avec le CTSA⁵⁵.

Or, les « nouvelles missions » annoncées par l'association interpellent. Sur la question de la formation par exemple, nous ne pouvons que nous réjouir de la volonté de la collectivité de développer la formation, mais nous nous interrogeons sur cette nouvelle mission confiée à l'AFR.

L'Agence a-t-elle réellement les moyens - au-delà de ses missions premières évoquées plus haut - et les ressources pour développer un nouveau champ de compétences dans un domaine aussi spécifique que la formation ? D'autre part, n'y a-t-il pas un risque de « cannibalisation » de l'AFR des « parts de marché » de ce secteur au détriment des autres structures de la filière et des centres de formation existants, dans un contexte économique instable ?

Cette réflexion ne s'arrête pas à l'A.F.R. De la même manière, au-delà de sa localisation représentant une réelle opportunité pour tous les jeunes du territoire Nord-Est, la perspective d'une École de l'image ne pourra être tout à fait pertinente que s'y elle s'inscrit en complémentarité et non en concurrence avec les formations déjà existantes (BTS, ILOI⁵⁶...).

En tout état de cause, nous préconisons en amont de cette restructuration importante annoncée, un état des lieux exhaustif de la situation, idéalement mis en œuvre par un opérateur indépendant. Cette analyse permettrait de mettre en lumière de manière objective le positionnement de chacun dans le paysage cinématographique et audiovisuel réunionnais et le bilan de la dynamique initiée avec les financements dévolus par la Région, notamment ceux des associations proposant déjà des dispositifs pour la formation, l'éveil et la professionnalisation des acteurs de la Filière. Une démarche nous paraissant indispensable au pilotage d'un Contrat de filière dont les objectifs pourront ainsi répondre aux besoins réels de la filière.

53 | Centre national du cinéma

54 | Technicien Artiste Figurant

55 | Comité technique spécialisé audiovisuel

56 | Institut de l'image de l'océan Indien

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement se tient à disposition de la collectivité pour apporter sa pierre à ce travail en tant que conseil représentatif de la société civile organisée dans les champs de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

1.2 Jeu-vidéo et e-sport, entrons dans le game

Sur la thématique du jeu vidéo, la commission a bien pris note et salue le fait que la collectivité régionale souhaite poursuivre son accompagnement pour le développement de la filière dans un axe industriel. Elle l'invite à aller plus loin dans sa démarche en accompagnant aussi l'axe e-sport pour faire de la Réunion un nouveau « *Capital Games* » sur la carte mondiale. Elle l'invite également à inscrire le jeu vidéo et l'e-sport dans un processus de territorialisation en s'inspirant des expériences des territoires nationaux.

Pour rappel, le chiffre d'affaires de l'industrie du jeu vidéo en France s'élève à 5,3 milliards d'euros en 2020 selon le Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (SELL). Au niveau mondial, il est estimé à 180 milliards de dollars. Le marché est en pleine expansion. Au niveau national, énormément de Métropoles à l'image du Grand Poitiers ou de l'Occitanie utilisent la filière du jeu vidéo/e-sport pour dynamiser leur territoire économiquement, et e-sportivement afin de les rendre plus attractif.

À La Réunion, depuis 3 ans, une dynamique de développement de plusieurs acteurs émerge grâce à des partenariats privés. Événements, tournois, salons, création, les actions se multiplient dans le domaine. Et c'est une bonne nouvelle !

Ce projet territorial d'accompagnement pourrait se décliner sur plusieurs axes. Tout d'abord, La collectivité pourrait profiter de sa politique d'équipements culturels et sportifs pour développer des lieux de pratiques. Ce développement passerait par un équipement des infrastructures des communes (Gymnases, Stade Jean Ivoula, Parc des expositions, Hall des manifestations, Maison du Volcan...) de connexion internet Haut débit. Ces lieux pourraient ainsi accueillir pléthores d'événements locaux comme internationaux. La Région pourrait aussi, lors de la création de nouveaux multiplexes, inciter à l'intégration d'espace et de salles dédiées pour l'organisation de tournois, la création et la formation. Nous pourrions imaginer que le futur pôle de l'image de Sainte-Suzanne possède son « *arena* » dédié à la compétition. La Région placerait ainsi sa politique du jeu vidéo sous un angle industriel et e-sportif.

Le deuxième axe est l'enjeu économique pour notre île. L'organisation de grosses compétitions en e-sport permettraient d'attirer plus d'investisseurs, tout en stimulant l'écosystème tant au niveau des équipes que des créateurs de jeu vidéo.

L'apparition de nouveaux métiers autour de la filière (streamers, manager d'équipe, organisateurs d'événementiel, créateurs, médiateurs, animateurs) doit pousser la collectivité à aborder une nouvelle réflexion sur la formation professionnelle.

À titre d'exemple, le tournoi de l'association Geekali en 2021 a réuni, sur 6 mois de pré-qualification, près de 2200 joueurs avec près de 30 professionnels pour la gestion des tournois. Le marché semble porteur d'emplois variés. Les grosses organisations mondiales drainent aussi énormément de financement par le sponsoring. Les GAFAM⁵⁷ l'ont bien compris. Ils se positionnent de manière agressive sur le secteur (cf. rachat de Blizzard par Microsoft). La collectivité pourrait donc positionner l'île mondialement dans le jeu vidéo et l'e-sport avec toutes les retombées attendues à l'image d'événements internationaux comme le Grand Raid ou le Sakifo.

Les derniers enjeux pour la collectivité sont sociétaux. Nous préconisons à la collectivité de ne pas laisser les pratiquants et les créateurs dans le seul giron des éditeurs de jeu vidéo. Aujourd'hui, ce sont ces derniers qui influencent les usages. Il faut, à notre sens, que la puissance publique garde le lien avec ces différents publics. Par le soutien à un développement fédéral et amateur, la collectivité en partenariat avec des associations tiers pourraient mieux encadrer la pratique et mieux prévenir les dérives potentielles (addiction, cybercriminalité...). Cette proposition rentrerait intégralement dans le cadre du plan de soutien à la pratique populaire.

La politique et la réflexion autour d'une synergie annoncée par la Région au niveau des différentes structures (E-Port Gaming, Geekali, Run Games Week) peut s'avérer intéressante. Cependant, la commission attire l'attention de la collectivité sur le fait que ces 3 acteurs évoluent sur des champs différents, tant au niveau du contenu que de leur localisation géographique. La collectivité devra analyser de manière éclairée les actions et bilan de l'ensemble des acteurs pour la mise en place d'un maillage territorial et d'un financement adapté à chaque besoin.

Pour conclure, nous suggérons à la collectivité la création d'une Agence Régionale de l'e-sport pour structurer la filière vidéoludique à l'image de la filière audiovisuelle pour cette mandature. Cette agence pourrait ainsi porter ce maillage territorial au niveau de l'e-sport, la mise en place d'un pôle de compétence pour l'industrie de la création du jeu vidéo et rendre attractif le territoire réunionnais aux investisseurs privés.

2. LE NUMÉRIQUE

2.1 Faire de La Réunion un « Smart territoire » (ou « territoire d'intelligence ») pour activer le rééquilibrage du territoire

Depuis plusieurs années, le CCEE s'est toujours positionné, dans ses avis, pour un rééquilibrage du territoire. Pour cette mandature, tout en réitérant cette position, la commission 5 invite la collectivité régionale à s'appuyer maintenant sur le numérique comme nouveau levier dans sa réflexion sur sa politique d'aménagement et de déplacement.

L'île fait partie des territoires les plus connectés de France avec un taux de couverture en Très Haut Débit (THD) à 90%. La numérisation de la société réunionnaise se traduit aussi par un usage plus fort chez la population. 70 % des personnes ont accès à une tablette ou un ordinateur, 63 % possèdent un smartphone et 84 % sont connectés à internet. Notre île n'échappe pas au phénomène de la Plateformisation. Il s'agit de la **«concentration des échanges et des interactions sur un nombre limité de plateformes numériques qui captent une part croissante de l'attention des individus et des échanges, et donc de la richesse dans une économie numérique.»**

Ces plateformes refaçonnent nos usages. Tinder, Airb'n'b, Netflix, Uber, Zoom, et d'autres ont changé notre façon de rencontrer des gens, de travailler, de regarder des séries, de faire du tourisme, de nous déplacer. Nous nous concentrons plus, de manière virtuelle, sur ces plateformes pour répondre à nos besoins en diminuant nos déplacements. Le travail par exemple n'échappe pas à cette règle. Le développement des infrastructures lié au numérique et la numérisation du travail rendent possible le travail hors bureau. Nous le constatons encore aujourd'hui, durant cette crise covid, le télétravail a pu concilier ces deux points : travail et diminution des déplacements.

Eu égard à tous ces éléments d'analyse, le CCEE préconise à la collectivité, chef de fil à travers le SAR, de proposer une nouvelle approche de l'aménagement en intégrant le numérique et ses nouveaux usages.

L'émergence de ces nouvelles plateformes donnerait à des zones de la Réunion une nouvelle dynamique économique et sociétale. Elles pourraient ainsi répondre à la problématique du rééquilibrage des territoires.

L'hyperconnectivité permet d'agir concrètement sur les déplacements. Avec une analyse fine des besoins de chaque ville et des intercommunalités, la Région Réunion aurait cette capacité de mieux préparer de nouvelles connexions interurbaines en termes de déplacement et de numérique.

De plus, la transformation numérique a fait émerger des nouveaux lieux de travail. Il s'agit de nouveaux espaces où se mêlent plateforme du travail (visioconférence, outils collaboratifs participatifs...) et évolution organisationnelle (télétravail, slasheurs, indépendants). Les tiers-lieux illustrent ces nouveaux espaces. Il en existe près de 2500 en France dont plus de la moitié se situe dans les 22 métropoles de l'Hexagone.

L'État souhaite impulser un mouvement de décentralisation de ces tiers lieux et des fabriques de territoires par le biais d'appels à projets dans des zones dites blanches. L'objectif pour le gouvernement est de créer de nouveaux espaces de centralité en lien fort avec les potentialités du numérique.

Avec le déploiement de la fibre et l'arrivée de la 5G sur l'île, La Région devrait accompagner le développement de zone de tiers lieux dans les micro-régions. Ces zones serviraient pour des espaces de coworking, télétravail, bureau satellite ou nouvel espace d'échange entre les personnes. La Région gagnerait à ainsi porter son attention sur l'association nouvellement créée « RTL » - La Réunion des Tiers Lieux, fédérant ces initiatives et ayant bénéficié du soutien de l'État au titre de la Mesure #05 "Le renforcement du maillage national et territorial du réseau de tiers-lieux ». Ces nouvelles zones pourraient ainsi être des outils efficaces au service du développement des villes et, de facto, optimiser de nouvelles logiques de déplacement.

Pour conclure, nous invitons fortement la collectivité à profiter de la transformation numérique et de la plateforme de la société réunionnaise pour développer de nouvelles centralités et les dynamiques de « villes du quart d'heure ».

Ces espaces pourraient ainsi pallier les déséquilibres du territoire par un accompagnement des initiatives privées ou publiques de ces tiers-lieux, rendus possibles par la connectivité numérique. Ces espaces alternatifs pourraient, par exemple, être des reconversions de friches d'usines. Cette nouvelle politique d'aménagement donnerait ainsi une nouvelle autonomie à des zones blanches comme l'Est ou les Hauts de l'île. Elle conduirait aussi à une nouvelle rationalisation de l'espace tout en apportant une nouvelle façon de se déplacer. Si je peux travailler dans un tiers-lieu ou en télétravail près de chez moi sans pour autant me déplacer vers le siège social de mon entreprise à 30 km, c'est un triptyque gagnant entre cadre de vie, mobilité et travail que la collectivité aurait à soutenir pour cette mandature.

Réflexion sur le télétravail

La suspension du télétravail de droit commun au sein de la collectivité pousse le CCEE à soumettre à l'autorité quelques éléments de réflexion.

Contrairement aux idées reçues, le télétravail existe depuis près de 50 ans. Dès les années 70, aux États-Unis se développe cette nouvelle forme d'organisation du travail. Le premier objectif était de lutter, déjà à l'époque, contre la congestion du trafic routier.

En France, les premiers appels à projets pour la mise en place du télétravail font leur apparition à partir de 1993. Les premiers objectifs étaient d'activer de nouveaux leviers en termes d'aménagement du territoire, de réduire des coûts liés aux déplacements domicile-travail et réduire les charges immobilières pour les entreprises.

Cette période voit ainsi l'apparition des premiers outils en province tels que les bureau-relais, devenus télécentres, aujourd'hui appelés espaces de coworking. Ce phénomène s'étendra même aux entreprises traditionnelles.

Le développement du très haut débit et de l'hyperconnectivité sont synonymes d'économie sur les charges foncières de l'entreprise. Le salarié peut dorénavant travailler depuis n'importe où : à domicile, dans un bureau nomade, un bureau satellite, dans le train, un car jaune ... C'est l'apparition du « flex office ».

Le bureau de travail se résume à son ordinateur, sa tablette ou son smartphone. La crise Covid a déclenché une prise de conscience énorme sur la question du télétravail. Nous pouvons même affirmer le fait que si l'économie a pu tenir, c'est grâce à la bascule de nombreuses entreprises en mode télétravail.

Cette expérimentation à l'échelle mondiale a poussé les plus réfractaires au télétravail à l'appliquer de fait. La crise sanitaire a donc permis de bousculer les codes traditionnels tant au niveau du mode organisationnel que de la vision des managers. De plus, même si les conditions de travail étaient dégradées dans certains cas, (absence de matériel, connexion non optimale, « syndrome de la cabane »...) les enquêtes montrent qu'une majorité de salariés souhaite intégrer le télétravail dans leur organisation. Le rapport de La Fabrique de l'Industrie des Mines de Paris sur le travail à distance propose une analyse des opportunités pour l'employeur et le salarié.



2.1 Un numérique au service de la population et de l'environnement

La transformation numérique de notre île doit concilier inclusion des réunionnais.e.s et respect de l'environnement. C'est la raison pour laquelle, le CCEE réitère ses recommandations portées depuis plusieurs années.

Sur la problématique de la lutte contre la fracture numérique, nous avons préconisé en 2021, la poursuite de mise en œuvre du pass numérique lors de notre avis sur le bilan d'activités / compte administratif. Nous nous réjouissons de la reconduction de ce dispositif pour 2022. Il en va de même en ce qui concerne la volonté d'augmenter le nombre de structures labellisées pour intervenir de manière plus large sur le territoire. Le CCEE partage le même constat que la collectivité sur le risque de marginalisation d'une partie de la population face à la digitalisation de la société. Le nombre de personnes frappé d'illectronisme dans notre île est estimé à 220 000.

À notre sens, la lutte contre la fracture numérique doit s'envisager dans une logique de travail partenarial avec les autres collectivités locales, EPCI⁵⁸, institutions et SOLIDARNUM, association régionale, labellisée par la Banque des Territoires, Hub territorial pour un numérique inclusif, pour l'Outremer (Les Hubs sont des têtes de réseau de l'inclusion numérique sur les territoires en charge de la coordination, de l'appui et de la formation des aidants numériques).

Pour ce faire, nous proposons à la Région de se positionner comme le chef de file de la conférence territoriale de l'inclusion numérique avec la mise en place d'une politique incitative qui se déclinerait jusqu'au niveau des communes (déclinaison de l'Axe 5 du Pacte Numérique – Contrat de filière). Nous suggérons aussi de renforcer le soutien logistique et financier à l'ensemble des acteurs, tout en s'appuyant sur leurs expertises, pour favoriser une inclusion numérique plus efficace.

Le Conseil prend note de la volonté régionale de porter une action plus forte sur les filières de valorisation des déchets tout en dynamisant l'emploi local. Nous souhaitons rappeler que la pollution numérique met en exergue la question de la filière de traitement et de recyclage des déchets (matériel informatique, téléphone...). La question du recyclage et du traitement des déchets électroniques doit aussi s'inscrire dans la problématique globale des déchets sur notre île. À titre d'exemple, de nombreux acteurs locaux de la filière ne respectent pas les règles des éco-organismes fixées par la loi. Les matériaux numériques se retrouvent ainsi envoyés dans les pays de la zone comme Madagascar ou en Inde, au lieu d'être recyclé localement.

Un élément de réponse à cette problématique, proposé par le CCEE, serait que la collectivité définisse et mette en œuvre une politique d'Économie Sociale et Solidaire qui viendrait renforcer la dynamique de traitement et de recyclage des déchets électroniques, avec la formalisation d'une filière régionale. Cette filière pourrait associer ESS et économie circulaire. L'objectif serait de veiller au respect strict des règles du recyclage des équipements pour les rendre de nouveaux utiles et propres ; une dynamique de « seconde vie », partout où cela est possible.

2.2 Un territoire numérique au service de la formation, de l'éducation et de la démocratie participative.

L'ambition réaffirmée par la Région de chef de file de la formation professionnelle avec le souci d'adapter les formations aux besoins du territoire est une bonne nouvelle pour le CCEE. Celui-ci attire une fois de plus l'attention de la collectivité sur l'impact de la transformation numérique de la société sur de nombreux métiers.

De nombreux spécialistes en France ont déjà projeté une disparition à court terme de nombreux métiers, remplacés par des équipements ou des applications. À l'inverse, plusieurs métiers inhérents à la transformation numérique feront leurs apparitions. C'est l'un des enjeux de cette nouvelle mandature.

Nous invitons par conséquent la collectivité à anticiper une politique de formation aux nouveaux métiers liés à la transformation numérique. À titre d'illustration, lors du dernier Numérique en Commun[s], la Bibliothèque Départementale a présenté son nouveau projet d'outils numériques et culturels : Gallica Marque blanche.

La collectivité Départementale devra recruter de nouveaux métiers liés aux numériques : data archiviste, photographe, médiateur numérique... L'Université de la Réunion aussi a lancé sa webtv, Kiltir. Elle lancera très bientôt un nouveau portail numérique. De plus en plus d'acteurs locaux lanceront d'ici peu des nouveaux outils numériques en lien avec la culture.

La Région pourrait trouver une complémentarité avec l'ensemble de ces institutions sur la question du numérique, du patrimoine et de la culture. Cette complémentarité pourrait s'exprimer par une co-construction avec l'ensemble des partenaires (Département, PRMA⁵⁹, Archives, Bibliothèque Départementales, Service Régional de l'Inventaire, Musées Régionaux...) sur la formation aux nouveaux métiers, le travail commun sur l'archivage numérique, la mise en fonction de nouveaux médiateurs...

En ce qui concerne l'enseignement, nous suggérons à la collectivité dans son objectif de pratique pédagogique innovante de ne pas se limiter à un plan exceptionnel d'équipement numérique. La Région pourrait ainsi accompagner davantage les formations au métier de médiateur numérique, métier qui sera de plus en plus demandé. Ces médiateurs pourraient ainsi soutenir la mise en place de cette hybridation de l'enseignement. L'amélioration de la continuité pédagogique passera aussi par la mise en place de mesures favorisant l'accès à distance (support du coût de connexion à domicile...).

Les deux propositions d'un outil régional de l'information via un espace numérique et des salons virtuels tendent à pousser l'information vers le lycéen. Le Conseil ne peut qu'encourager leur mise en pratique qui offrira des facilités d'accès aux formations supérieures (à l'inverse de salons physiques pénalisés par l'éloignement et les mesures sanitaires ou de la nécessité de se rendre en personne dans les centres d'orientation pour de simples consultations).

La question du cartable 100% numérique et gratuit porte de belles promesses. Pour le Conseil, ce projet louable est à mettre en place rapidement pour une efficacité attendue dans cette situation sanitaire entraînant un fort taux d'absentéisme. Il offrirait un dispositif apte à faire face au cas extrême du confinement.

Nous attirons l'attention sur le fait de toujours prendre en compte que le lycéen équipé de son POP⁶⁰ doit disposer d'une bonne connexion dans chaque lieu où il souhaite travailler. Nous soulevons donc de nouveau la question liée à l'aide financière nécessaire pour supporter le coût de cette connexion.

La question du cartable numérique entraînera aussi de fait un changement de méthode à anticiper de la part du corps enseignant. Le CCEE préconise de travailler de façon étroite avec le Rectorat et les enseignants pour que ce projet soit partagé, approprié et appliqué de manière optimale.

Le CCEE en tant que conseil consultatif ne peut que se positionner de manière favorable sur les initiatives pour faire vivre la démocratie participative. Une plateforme citoyenne « *pour tous* » n'aura réellement de sens que si elle est vraiment connue de tous, accessible par tous, et si les sujets proposés sont largement diffusés par tous les moyens... et surtout si l'expression citoyenne est vraiment prise en compte. Le CCEE avait déjà proposé lors de la concertation nationale « Contribuez » de 2015, qu'une dose de « *vote du public* » intervienne dans les différents types de consultations.

Le Conseil invite aussi la collectivité à faire évoluer ce « civic tech » de manière progressive afin d'en faire un vrai outil de démocratie. Pour que la population puisse donner un avis éclairé sur un sujet, la plateforme pourrait être utilisée pour « vulgariser » des thématiques.

On pourrait par exemple y trouver des vidéos pédagogiques sur l'octroi de mer, le SAR, la PPE...L'objectif serait de proposer une approche éducative des sujets régionaux. La plateforme citoyenne pourrait être aussi le support pour faire évoluer le rôle de l'élu. Elle serait l'interface de communication élu.e.s/administré.e.s sur des sujets relevant de leurs délégations.

Cependant, le CCEE précise, qu'à l'inverse, cette plate-forme risque aussi de mettre à l'écart une partie de la population souffrant d'illectronisme. La collectivité devra donc veiller à pallier cet aspect dans son projet global sur la démocratie participative.

3. PERSPECTIVES

La platformisation de la société réunionnaise va connaître une accélération dans les prochaines années. L'arrivée de la 5G risque de renforcer un changement d'usage et une concentration encore plus forte sur les plateformes des GAFAM. Même s'il n'y a pas de consensus scientifique sur la dépense énergétique due à la 5G, nous pouvons anticiper une multiplication des terminaux (cartable numérique, tablettes, smartphone, voiture connectée, montres connectés, électroménagers connectés...). La multiplication de l'utilisation de ces terminaux augmentera la récupération de la data avec pour conséquence une dépense énergétique plus forte. Le Conseil souhaiterait inviter la collectivité à rapidement porter une réflexion sur cette question.

Les grandes Métropoles sont aussi confrontées aujourd'hui à la problématique des algorithmes liée à l'utilisation de ces plateformes. Les villes deviennent des ressources en data pour les GAFAM qui les utilisent pour mieux cerner les besoins des consommateurs. La crise politique (abstention, montée des extrêmes, rejet de la classe politique) risque de se retrouver renforcé dans une société numérisée qui transformerait les citoyens uniquement en *homo consummatus*.

Enfin, la proposition de la collectivité de renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques est intéressante. Pour le Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement, une vraie politique de promotion en ligne de la destination Réunion sera la bienvenue, avec sa traduction au moyen d'une ou de plateformes agiles et d'utilisation facile pour éviter de retomber dans les travers du projet « Soubik » trop ambitieux, d'il y a plusieurs années.

Cependant, l'impact des plateformes sur le tourisme devra aussi être appréhendé. Dans de nombreuses villes du monde, les gens ne peuvent plus se loger car les propriétaires privilégient la location saisonnière (avec des prix plus onéreux), sur la plateforme Airb'n'b, par exemple, à la location longue durée classique à destination des publics locaux. L'ubérisation du tourisme, favorisée par la plateforme, pourrait avoir comme conséquence une aggravation de la crise du logement déjà prégnant à La Réunion.

Le Conseil invite enfin la collectivité à lancer rapidement une réflexion de fond pour anticiper tous ces défis qui entourent la numérisation de la société.